



Projet : Travaux de construction d'un nouveau pavillon d'accueil au Bois de l'Équerre

Date: 19 juin 2025

Nombre de pages incluant celle-ci : 81 pages (8 1/2"x 11"), 8 pages (24"x 36") et 480 pages (11"x17")

Les entrepreneurs concernés doivent tenir compte du présent addenda (changements et/ou précisions) dans leur soumission et doivent l'indiquer par écrit dans leur soumission.

ARCHITECTURE

Modifications au devis :

Légende :

Éléments en bleu soulignés sont ajoutés

~~Éléments en rouge barrés sont retirés~~

Le texte en noir dans les extraits et le texte n'apparaissant pas à la demande de changement demeure inchangé

1. Interprétation du devis :

En référence aux définitions inscrites dans le Cahier des charges – Exécution des travaux de la Ville de Laval, pour l'interprétation du devis, les soumissionnaires doivent considérer que les termes suivants dans le devis ont les définitions ci-dessous :

TERMES UTILISÉS DANS LE DEVIS

Entrepreneur :

Client/Maître de l'ouvrage/Propriétaire :

Consultant/Ingénieur/Architecte :

DÉFINITIONS CORRESPONDANTES

Entrepreneur : Société ou personne morale, ainsi que ses représentants, ses successeurs ou ses ayants droit, retenue à titre d'adjudicataire pour réaliser le Contrat.

Ville : La Ville de Laval.

Professionnels : Les prestataires de services de la Ville responsables des services professionnels dans les disciplines de l'architecture, de l'ingénierie civil et de structure, de l'ingénierie électrique, mécanique et des télécommunications, ainsi que tout autre professionnel mandaté par la Ville dans le cadre du Projet.

2. Devis – section 07 26 00 – Membrane pare-vapeur et pare-air :

À l'article 2.1 – *Membrane autocollante haute-température*, remplacer le point 2.1.3 par le texte ci-dessous.

- .3 Produits de référence :
 - .1 Lastobond Shield HT de Soprema;
 - .2 Blueskin PE200HT de Henry;
 - .3 Vulkem HT de Tremco;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

À l'article 2.2 – *Apprêt pour membrane autocollante haute-température*, remplacer le point 2.2.3 par le texte ci-dessous.

- .3 Produits de référence :
 - .1 Apprêt Elastocol Stick de Soprema;
 - .2 Adhésif Blueskin de Henry;
 - .3 Apprêt compatible au Vulkem HT de Tremco;
 - .4 Ou équivalent approuvé.



3. Devis – section 07 92 10 – Produits d’étanchéité :

À l'article 2.2.4, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous :

- .3 Produits de référence :
 - .1 «Tremflex 834» de Tremco;
 - .2 ADSEAL DWM 1090 de Adfast Canada inc.;
 - .3 [Sikaflex 2C NS EZ mix + de Sika;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

À l'article 2.2.6, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .3 Produit de référence :
 - .1 Scellant acoustique de Tremco;
 - .2 [Scellant acoustique MONO de DAP;](#)
 - .3 [Sikaflex NP 1 de Sika;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

À l'article 2.2.7, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .3 Produit de référence :
 - .1 Mastic silicone CWS de DOWSIL;
 - .2 ADSEAL DWS 4580 de Adfast Canada Inc.;
 - .3 [Sikasil WS-295 de Sika;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

4. Devis – section 08 36 13 – Porte de garage en métal :

À l'article 2.4 – *Portes*, remplacer le point 2.3.4 par le texte ci-dessous.

- .4 Modèle de référence :
 - .1 G-2023 de la compagnie Garaga inc.;
 - .2 GX175-20 de la compagnie Garex;
 - .3 [Industriel 200 de la compagnie Barimax;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

5. Devis – section 08 80 50 – Miroiterie vitrage :

Ajouter à la section l'article 2.0 – *Fabricants acceptables* décrit ci-dessous.

2.0 FABRICANTS ACCEPTABLES

- .1 [Fournir des produits provenant des fabricants identifiés ci-dessous :](#)
 - .1 [Prelco inc.;](#)
 - .2 [Laurier Architectural;](#)
 - .3 [Multiver Ltée.](#)

À l'article 2.3 – *Verre résistant au feu (VRS)*, remplacer le point 2.3.1.5 par le texte ci-dessous.

- .5 Produits de référence :
 - .1 KERALITE SELECT FILMED de VETROTECH (Saint-Gobain) distribué par EUROVERRE;
 - .2 PYRAN PLATINUM F de Saftifirst distribué par PRELCO;
 - .3 [FireLite NT de TPG distribué par Trulite;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

6. Devis – section 09 21 16 – Gypse et colombage métallique :

Remplacer la section émise par le document ci-joint (26 pages).



7. Devis – section 09 30 13 – Carrelage de céramique :

À l'article 2.2.1, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .4 Produits de référence :
 - .1 ECO Prim-Grip de MAPEI;
 - .2 Pro Superprime 1C de Proma;
 - .3 [Sika Primer BM de Sika;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

À l'article 2.2.2, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .5 Produits de référence :
 - .1 Novoplan 2 Plus de Mapei;
 - .2 Pro Plan CG de Proma;
 - .3 [SikaLevel-125 de Sika;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

À l'article 2.2.3, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .3 Produits de référence :
 - .1 Planitop 330 Fast de Mapei;
 - .2 Pro Top FX de Proma;
 - .3 [SikaTop-123 plus Bi composant de Sika;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

À l'article 2.3.1, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .4 Produits de référence :
 - .1 Mapecem 100 de Mapei;
 - .2 Pro Cemix de Proma;
 - .3 [Monotop 623F ou 410F de Sika;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

À l'article 2.4.1, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .4 Produits de référence :
 - .1 Mapelastic 315 de Mapei;
 - .2 [Pro MBR de Proma;](#)
 - .3 [SikaTop Seal 107 de Sika;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

À l'article 2.4.2, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .2 Produits de référence :
 - .1 Mapelastic AquaDefense de Mapei;
 - .2 Pro MBR XD de Proma;
 - .3 [Hydro Ban de Laticrete;](#)
 - .3 Ou équivalent approuvé.

8. Devis – section 09 65 19 – Revêtement de sol souple :

À l'article 2.5.2.1.4, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .5 Produits de référence :
 - .1 [Planiseal VS de Mapei;](#)
 - .2 [Pro Block MMS Eco de Proma;](#)
 - .3 [Sikafloor-1620 de Sika;](#)
 - .4 [Ou équivalent approuvé.](#)

À l'article 2.6.1.4, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .4 Produits de référence :



- .1 ECO Prim-Grip de MAPEI;
- .2 Pro Superprime 1C de Proma;
- .3 Sika Primer BM de Sika;
- .4 Ou équivalent approuvé.

À l'article 2.6.1.5, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .5 Produits de référence :
 - .1 Novoplan 2 Plus de Mapei;
 - .2 Pro Plan CG de Proma;
 - .3 SikaLevel-125 de Sika;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

À l'article 2.6.2, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .3 Produits de référence :
 - .1 Planitop 330 Fast de Mapei;
 - .2 Pro Top FX de Proma;
 - .3 SikaTop-123 plus Bi composant de Sika;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

9. Devis – section 09 91 00 – Peinture :

Remplacer la section émise par le document ci-joint (28 pages).

10. Devis – section 10 14 00 – Signalétique intérieure :

Remplacer la section émise par le document ci-joint (8 pages).

11. Devis – section 10 28 10 – Accessoires de toilettes :

Remplacer la section émise par le document ci-joint (10 pages).

12. Devis – section 10 51 13 – Casiers en PEHD :

À l'article 2.1 – *Produit*, remplacer le point 2.1.13 par le texte ci-dessous.

- .3 Modèle de référence :
 - .1 Casier Lenox de Bradley;
 - .2 ASI Group de Groupe Sanik;
 - .3 Royal Plastique de Royal;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

13. Devis – section 12 21 15 – Toiles solaires sur rouleaux :

À l'article 2.1 – *Toile à rouleau à chaînette*, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .7 Produits de référence :
 - .1 Toile à rouleau à chaînette système SOL-R Spline de SOLR;
 - .2 Système Deko Cassette S70 Lite-Lift de Altex;
 - .3 Toile à rouleau à chaînette de Hunter Douglass;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

À l'article 2.2 – *Tissu*, remplacer les produits de référence par le texte ci-dessous.

- .3 Produits de référence :
 - .1 Toile SheerWeave 4600 (3%) de Phifer;
 - .2 E Screen 3% de Mermet;
 - .3 Glacier Screen 3% de Hunter Douglas;
 - .4 Ou équivalent approuvé.



Modifications aux dessins :

14. Dessins – A-101 :

Ajout de références à l'ébénisterie dans les locaux 1006, 1016 et 1021.

Ajout d'une légende pour l'étiquette d'ébénisterie.

15. Dessins – A-501 :

Au plan agrandi 5/A-501, le meuble d'ébénisterie M-N1.13 est renommé M-N1.16.

Au plan agrandi 3/A-501, la note 908 est retirée.

Ajustement aux élévations et aux finis.

Ajout d'un panneau de protection murale pour le sèche-main.

16. Dessins – A-502 :

Au plan agrandi 1/A-501, les notes 907 sont retirées.

Ajustement aux élévations et aux finis.

Ajout d'un panneau de protection murale pour le sèche-main.

17. Dessins – A-801 :

À l'élévation 2/A-801, ajout d'une prise électrique.

18. Dessins – A-802 :

Pour le meuble d'ébénisterie M-N1.11.1:

- Ajout d'une prise électrique dans le dossier du comptoir.

19. Dessins – A-803 :

Pour le meuble d'ébénisterie M-N1.6:

- Ajout de supports latéraux aux extrémités des tablettes des vestiaires (note 843).
- Précisions de finis et cotes.
- Ajout de caissons de coin fermé.
- Ajout d'un coup de pied.

Pour le meuble d'ébénisterie M-N1.13.:

- Ajout de supports latéraux aux extrémités des tablettes des vestiaires (note 843).
- Précisions de finis et cotes.

20. Dessins – A-804 :

Les supports dissimulés indiqués par la note 831 sont en aluminium extrudé.

Pour le meuble d'ébénisterie M-N1.16:

- Ajout de supports latéraux aux extrémités de la tablette (note 843).
- Ajout de support sous le banc (note 831).

21. Dessins – A-901 :

Le C2 est retiré de la rose des finis du local #1020.

Le C3 est retiré du local #1008.



Demandes d'équivalence :

1. Panneau acoustique - PA1 (Q26)

Demande d'équivalence :

Panneaux acoustiques modèle UNO Board de la compagnie Canacoustics en équivalence du panneau PA1 de la section 09 80 00 – Traitement acoustique.

Demande d'équivalence acceptée :

Le panneau acoustique proposé en équivalence est accepté dans la mesure où il obtient les mêmes résultats acoustiques (ou supérieurs) que le panneau spécifié aux documents contractuels pour l'assemblage sur fourrures.

Il doit également être fourni dans les mêmes dimensions que celles demandées aux documents contractuels.

Les couleurs ci-dessous doivent être soumises aux dessins d'atelier si c'est ce produit qui est choisi. L'architecte doit pouvoir choisir parmi ces différentes couleurs.

- | | | |
|----------|----------------|---------|
| - Sierra | - Cocoa | - Blanc |
| - Pearl | - Opera | |
| - Ashen | - Medium Brown | |

2. Panneau acoustique - PA1 (Q37)

Demande d'équivalence :

Panneaux acoustiques modèle PET Panel de la compagnie Akustus en équivalence du panneau PA1 de la section 09 80 00 – Traitement acoustique.

Demande d'équivalence acceptée :

Le panneau acoustique proposé en équivalence est accepté dans la mesure où il obtient les mêmes résultats acoustiques (ou supérieurs) que le panneau spécifié aux documents contractuels pour l'assemblage sur fourrures.

Il doit également être fourni dans les mêmes dimensions que celles demandées aux documents contractuels.

Les couleurs ci-dessous doivent être soumises aux dessins d'atelier si c'est ce produit qui est choisi. L'architecte doit pouvoir choisir parmi ces différentes couleurs.

- | | | |
|------------------|-----------------|----------------|
| - Perfectly Pale | - Milk Cocoa; | - Brown |
| - Agarwood; | - Creamy White; | - Dark Camel |
| - Zara Camel; | - Harbor | - Light Yellow |

3. Brique (Q76)

Demande d'équivalence :

Brique Tumbleweed velour de la compagnie Belden Brick Company en équivalence aux briques spécifiées à l'article 2.1 de la section 04 05 10 - Maçonnerie

Demande d'équivalence acceptée :

La brique proposée en équivalence est acceptée à l'article 2.1 de la section 04 05 10 – Maçonnerie.

4. Membrane liquide (Q77)

Demande d'équivalence :

Membrane liquide SpraySeal NS-F300 de la compagnie Naturaseal en équivalence aux membranes spécifiées à l'article 2.3.2.8 de la section 12 48 16 – Grille gratte-pieds.

Demande d'équivalence acceptée :

La membrane liquide proposée en équivalence est acceptée.



5. Accessoires de toilette (Q78)

Demande d'équivalence :

Accessoires de toilette de la compagnie Frost et ASI.

Réponse :

La section de devis 10 28 10 – Accessoires de toilettes a été mise à jour dans le présent addenda en ajoutant des produits des compagnies Frost et ASI notamment.

6. Îlot de tri (Q101)

Demande d'équivalence :

Îlot de récupération Le Charlevoix - Aluminium 3 voies de 87 Litres de la compagnie NI Corporation

Réponse :

Les îlots de tri sont fournis et installés par le client. Le produit est hors contrat.

Questions/réponses :

1. Question (Q69) :

J'ai besoin des spécifications de fabrication pour toutes les enseignes :

- Potence
- Mural
- Mural sur porte
- Mural sur vitre
- Vinyle sur vitre
- Suspendu

Réponse :

Voir ci-joint le guide signalétique V4 (293 pages format 11"x17"). Dans la section 08 - Spécifications techniques, vous allez retrouver la réponse technique de fabrication de tous les éléments demandés.

2. Question (Q70 et Q81) :

J'ai besoin du guide signalétique v4.

La liste des enseignes qui se retrouve au point 2 du PDF est la liste d'enseigne complète et nous devons produire une enseigne par ligne soit 43 enseignes total?

Réponse :

Voir ci-joint le guide signalétique V4 (293 pages format 11"x17"). La liste du point 2 du PDF du devis en architecture pour signalisation intérieure montre 55 panneaux à produire selon le message qui lui est attribué dans chaque ligne. Une ligne égale une quantité à produire selon le type d'éléments inscrit. Ne pas oublier de prendre en compte également les quantités pour les plans d'évacuation et les identifications des équipements de santé-sécurité. SVP lire attentivement les devis en architecture et paysage pour les signalisations intérieures et extérieures.

3. Question (Q79) :

Table à langer : A33 n'existe pas sur les plans. A14 est montré 2 fois.

Les 2 sont écrits dans le devis d'architecture.

Donc, combien de A14 est-ce qu'il y a? Combien de A33 est-ce qu'il y a? Pouvez-vous vérifier s'il vous plaît?

Réponse :

Dans le présent projet, il y a deux tables à langer du modèle A14 (locaux 1007 et 1002).

Malgré l'indication d'une table à langer semi-encastrée au devis (A33), cet équipement n'est pas à installer dans le présent projet.



4. Question (Q93 et 107) :

Je ne trouve pas la description correspondant du code SO pour la signalisation. Il n'est pas présent dans le tableau. À quel item ça fait référence ?

Réponse :

SO fait référence à la signature de l'organisme. En effet, il n'est pas inclus dans le guide des normes signalétiques. Voir ci-joint le guide de normes signalétiques v6 section 7 – spécifications graphiques (187 pages format 11"x17"). Se référer aux pages 7.58 et 8.58 pour les précisions et dimensions des éléments du code SO.

5. Question (Q94 et Q108) :

Quelle quantité de plan d'évacuation est nécessaire ? Est-ce que l'impression des plans est demandée aussi ou simplement les cadres ?

Réponse :

Il y a six (6) plans d'évacuation à fournir et installer. L'entrepreneur doit fournir les plans imprimés (le fichier informatique sera fourni par le client) de même que les encadrements.

6. Question (Q95) :

J'ai une question concernant l'addenda en architecture Signalétique. La demande est de faire des corrections a 15A ITM mais cet item n'est pas dans la liste. Pouvez-vous me confirmer à quel item ils font référence ? Tous les ITM ont déjà un texte.

Réponse :

Se référer à la ligne numéro 15A dans le tableau au devis d'architecture à la section 10 14 00 (article 2.1.1). La section est réémise dans le présent addenda.

7. Question (Q102) :

Dans la toilette accessible #1002, la note #908 indique céramique murale sur une hauteur de 2045mm, mais ça ne correspond pas avec l'élévation 4/A-501 ni la rose des finis?

Réponse :

Il n'y a pas de céramique murale dans ce local. La note 908 est retirée du plan agrandi 3/A-501 dans le présent addenda.

8. Question (Q103) :

Le local infirmerie #1020 indique céramique C2, mais pas l'élévation ?

Réponse :

Il n'y a pas de céramique murale dans ce local. Le C2 est retiré de la rose des finis du local dans le présent addenda.

9. Question (Q104) :

La conciergerie #1008 indique notre spec Ce, mais il n'y a pas d'élévation.

Quelle est la hauteur désirée?

Réponse :

Il n'y aura pas de céramique dans ce local. Se référer à la feuille de plan révisée dans le présent addenda.

10. Question (Q105) :

La note #907 ne correspond pas avec les élévations des toilettes publiques #1007 (p.A502)?

Sur les élévations, il n'y a aucune céramique murale tandis que cette note indique l'inverse.

Réponse :

Il n'y a pas de céramique murale dans ce local. La note 907 est retirée du plan agrandi 1/A-502 dans le présent addenda.

11. Question (Q113) :

Section 09 21 16 Gypse et colombages métalliques



Panneaux de gypse résistant aux impacts AR Firecode type X ;
"On demande d'utiliser ces panneaux sans indiquer où les utiliser et si ces panneaux doivent être pleine hauteur, à 4 pieds de haut ou jusqu'au Plafonds." Pourriez-vous clarifier s'il vous plait?

Réponse :

Le gypse résistant aux impacts AR Firecode type X est à utiliser pour les cloisons de gypse sur une hauteur de 2130 mm.

12. Question (Q114) :

Section 09 22 30 Suspension pour plafonds de gypse

Système d'ossature verrouillable "Pour quel type de plafonds ce système verrouillable est requis?"

Réponse :

Ce système est utilisé pour les plafonds de gypse suspendu identifiés G1 aux plans.

13. Question (Q115) :

Section 09 22 30 Suspension pour plafonds de gypse

"Afin de guider nos fournisseurs pouvez-vous clarifiez en nous indiquant quel est le produit en question que vous souhaitez comme système d'ossature verrouillable s'il vous plait ?"

Réponse :

À titre d'exemple le produit QuickSpan Locking Drywall Grid System de la compagnie CertainTeed serait considéré comme répondant aux exigences du devis. Toutes équivalences de performance seront acceptées.

14. Question (Q116) :

Section 09 80 00 Traitement acoustique

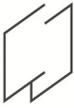
"Aux plans page A-902 on demande de mettre une moulure d'aluminium ML1 aux périmètres des panneaux muraux acoustiques." Pouvez-vous nous donner plus d'information concernant le type de moulure requise ?

Réponse :

La moulure ML1 doit être installée seulement à la base des panneaux pour les sections de panneaux acoustiques qui se trouvent aux élévations 2/A-903 et 4/A-902.

La moulure en « L » est en aluminium avec une finition de peinture cuite (couleur au choix de l'architecte) de 70 x 70 mm. La moulure doit être installée à 13 mm par rapport au bas des panneaux acoustiques.





1 GÉNÉRALITÉS

1.1 PORTÉE DES TRAVAUX

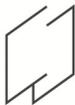
- .1 L'Entrepreneur fournira les matériaux, les échafaudages, l'outillage, l'équipement et la main-d'oeuvre nécessaires pour compléter les travaux de gypse, panneaux de béton, etc. tels qu'indiqués aux plans et décrits dans la présente section, incluant de façon non limitative:
 - .1 Éléments/produits/systèmes relatifs aux plaques de plâtre et panneaux de béton pour réaliser les travaux intérieurs et les panneaux de support des membranes pare-air/vapeur des murs extérieurs.
 - .2 Les ossatures à poteaux métalliques non porteurs (colombages, fourrures, garnitures, sablières, renfort, contreventement).
 - .3 Les fourrures, renforts d'angle, garnitures, etc.
 - .4 Les plafonds en gypse.
 - .5 Les trappes d'accès dans les cloisons.
 - .6 La finition des joints.
 - .7 Les découpages, percements nécessaires pour l'exécution des autres travaux.
 - .8 Le scellement acoustique au périmètre des cloisons.
 - .9 Les descentes de plafond, les encastresments de conduits, tuyaux, structures et autres choses à cacher.

1.2 SECTIONS DE DEVIS CONNEXES

- .1 01 10 00 – Exigences générales
- .2 06 10 10 – Charpenterie
- .3 07 21 16 – Isolant fibreux semi rigide
- .4 07 84 00 – Ensemble coupe-feu
- .5 07 92 10 – Produits d'étanchéité
- .6 09 22 30 – Suspension pour plafonds de gypse

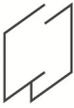
1.3 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 Toute référence à une Loi, une Norme ou un autre document doit être interprétée comme une référence à la version modifiée, complétée, mise à jour ou de remplacement de celle-ci, pour autant que les exigences de la version en vigueur en fonction de la réglementation applicable au projet ne s'en trouvent pas réduites.
- .2 ASTM International
 - .1 ASTM C36/C36M 01, Specification for Gypsum Wallboard.
 - .2 ASTM C79/C79M 01, Standard Specification for Treated Core and Non-treated Core Gypsum Sheathing Board.
 - .3 ASTM C442/C442M 01, Specification for Gypsum Backing Board, Gypsum Coreboard, and Gypsum Shaftliner Board.
 - .4 ASTM C473, Standard Test Methods for Physical Testing of Gypsum Panel Products



- .5 ASTM C475, Standard Specification for Joint Compound and Joint Tape for Finishing Gypsum Board.
- .6 ASTM C514, Standard Specification for Nails for the Application of Gypsum Board.
- .7 ASTM C557, Standard Specification for Adhesives for Fastening Gypsum Wallboard to Wood Framing.
- .8 ASTM C630/C630M 01, Specification for Water Resistant Gypsum Backing Board.
- .9 ASTM C 754-18, Standard Specification for Installation of Steel Framing Members to Receive Screw-Attached Gypsum Panel Products
- .10 ASTM C840, Standard Specification for Application and Finishing of Gypsum Board.
- .11 ASTM C931/C931M 01, Specification for Exterior Gypsum Soffit Board
- .12 ASTM C954, Standard Specification for Steel Drill Screws for the Application of Gypsum Panel Products or Metal Plaster Bases to Steel Studs From 0.033 in. (0.84 mm) to 0.112 in. (2.84 mm) in Thickness.
- .13 ASTM C960/C960M 01, Specification for Pre-decorated Gypsum Board.
- .14 ASTM C1002, Standard Specification for Steel Self-Piercing Tapping Screws for the Application of Gypsum Panel Products or Metal Plaster Bases to Wood Studs or Steel Studs.
- .15 ASTM C1047, Standard Specification for Accessories for Gypsum Wallboard and Gypsum Veneer Base.
- .16 ASTM C1177/C1177M, Standard Specification for Glass Mat Gypsum Substrate for Use as Sheathing.
- .17 ASTM C1178/C1178M, Standard Specification for Glass Mat Water-Resistant Gypsum Backing Board.
- .18 ASTM C1280, Standard Specification for Application of Gypsum Sheathing.
- .19 ASTM C1325, Standard Specification for Non-Asbestos Fiber-Mat Reinforced Cementitious Backer Units
- .20 ASTM C1396/C1396M, Standard Specification for Gypsum Wallboard
- .21 ASTM E84, Standard Test Method for Surface Burning Characteristics of Building Materials.
- .22 ASTM E96, Standard Test Methods for Water Vapor Transmission of Materials
- .23 ASTM E136, Standard Test Method for Behavior of Materials in a Vertical Tube Furnace at 750°C.
- .24 ASTM C645, Standard Specification for Nonstructural Steel Framing Members..
- .25 ASTM C754, Standard Specification for Installation of Steel Framing Members to Receive Screw-Attached Gypsum Panel Products.

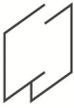
- .3 Association of the Wall and Ceilings Industries International (AWCI)
 - .1 AWCI Recommended Spécification on Level of Gypsum Board Finish.



- .4 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
 - .1 CAN/ULC-S102, Méthode d'essai normalisée - Caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages.
 - .2 CAN/ULC S702, Norme sur l'isolant thermique de fibres minérales pour bâtiments
 - .3 CAN/ULC S114, Méthode d'essai normalisée pour la détermination de l'incombustibilité des matériaux de construction
- .5 Aluminum Association
 - .1 Designation for Aluminum Finishes 1997.
- .6 Association canadienne de normalisation (CSA)
 - .1 CAN/CSA A82.31- M Pose des plaques de plâtre
- .7 Office général des normes du Canada (CGSB)
 - .1 CAN/CGSB 51.34 M86 (C1988), Pare vapeur en feuille de polyéthylène pour bâtiments.
 - .2 CAN/CGSB 71.25 M88, Adhésif pour coller des panneaux préfabriqués à une ossature de bois et à des montants métalliques.

1.4 CRITÈRES DE CALCUL

- .1 Fonder les calculs sur les principes des états limites en utilisant des charges et des résistances pondérées.
- .2 Calcul structuraux : Les composantes des systèmes doivent être conçues et dimensionnées de manière à résister aux charges mortes et aux charges vives (incluant celles causées par la pression du vent), calculées selon :
 - .1 Le Code de construction du Québec (CCQ) dernière version, chapitre 4, en vigueur ;
 - .2 Le commentaire I-58 du Code national du bâtiment, concernant les murs intérieurs et cloisons.
 - .3 La norme CSA S136, en tenant compte de la région où le bâtiment est érigé.
 - .4 Les normes ASTM E 119 et CAN/ULC-S101 pour la résistance au feu des bâtiments et matériaux.
- .3 Les calculs doivent tenir compte :
 - .1 Des charges additionnelles exercées par les éléments fixés et supportés par les cloisons et/ou plafonds; armoires, étagères, tablettes, équipements et autres éléments fixés aux murs;
 - .2 Des besoins de contreventement des cloisons et plafonds afin de résister aux séismes ;
 - .3 Des ouvertures pour portes et sections vitrées plus larges que l'écart normal entre les colombages ;
 - .4 Des autres éléments indiqués aux dessins.
- .4 L'épaisseur de l'acier et l'espacement des éléments métalliques doivent être conformes aux exigences de la présente section et être sélectionnés en fonctions des assemblages spécifiques à chaque situation (assemblages testés acoustique ou résistant au feu, charges à supporter, présence de portes, utilisation de gypse résistant à l'impact,



fini des cloisons, pressurisation des espaces, etc.). Les calibres indiqués à l'article 2.1 de la présente section doivent être respectés. Toute différence avec les exigences de l'article doit être acceptée par l'Architecte relativement à leur influence sur les performances acoustiques des cloisons.

- .5 Poser les sablières sur le plancher et au plafond et les fixer selon les exigences de résistance contre les fissurations dans le cas des aires pressurisés.
- .6 La flexion maximale admissible des montants est de L/360.
- .7 La pression latérale à considérer est de 480 Pa à moins d'indication contraire.

1.5 DOCUMENTS À SOUMETTRE

- .1 Soumettre les fiches techniques conformément aux prescriptions de la section 01 10 00 Exigences générales.
L'entrepreneur doit soumettre à l'architecte, pour examen, des dessins d'atelier et/ou fiche technique de tout ce qui est incorporé au projet et qui est mentionné dans la présente section.
- .2 Soumettre à l'Architecte les fiches techniques des produits qui seront utilisés (panneaux, colombage/épaisseur, etc.) en précisant dans quel(s) type(s) de cloison ils seront utilisés.

1.6 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- .1 Les présentes conditions de mise en œuvre sont des indications minimales à respecter. Toute exigence plus restrictive de la présente section et/ou des fabricants doit aussi être respectée. En cas de contradiction, les exigences les plus rigoureuses doivent être appliquées.
- .2 Peu importe les exigences des produits utilisés, respecter les exigences minimales de mise en œuvre suivantes :
 - .1 Maintenir la température ambiante à au moins 10°C et à au plus 21°C pendant 48 heures avant et pendant la pose et le jointoiment des plaques de plâtre, et pendant au moins 48 heures après l'achèvement des joints.
 - .2 Poser les plaques de plâtre et effectuer le jointoiment sur des surfaces sèches et non givrées.
 - .3 Poser les panneaux de béton et effectuer le jointoiment selon les indications du manufacturier.
 - .4 Assurer une bonne ventilation dans les aires du bâtiment revêtues des plaques de plâtre ou de béton afin d'évacuer l'humidité excessive qui pourrait empêcher le séchage du matériau de jointoiment immédiatement après son application.

1.7 TRANSPORT ET ENTREPOSAGE

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du manufacturier.
- .2 Entreposer les matériaux dans un local propre sec, bien aéré et de manière qu'ils ne soient pas en contact avec le sol. Les protéger contre



- les intempéries, les autres matériaux et les dommages pouvant leur être causés pendant les travaux de construction et les autres activités.
- .3 Les matériaux doivent être dans leurs contenants d'origine non ouverts portant les étiquettes du fabricant.
 - .4 Entreposer les panneaux de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .5 Manutentionner les panneaux à ne pas endommager leurs surfaces ou leurs extrémités.
 - .6 Remplacer les matériaux et les matériels défectueux ou endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

1.8 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Position des cloisons : Au moment de déterminer la position définitive des cloisons intérieures, informer immédiatement L'Architecte de toute condition susceptible de modifier ou de compromettre l'arrangement des cloisons prévu sur les dessins et attendre ses instructions avant de poursuivre la mise en œuvre des colombages métalliques.
- .2 Coordination : Coordonner les travaux de la présente section avec l'installation des équipements et des appareils prévus dans les cloisons. Se reporter aux indications des autres sections concernées, architecture et ingénierie, pour la description des éléments et pour mesurer la portée des interventions.
- .3 Rapports des essais: soumettre les rapports des essais certifiant que les produits, les matériaux et le matériel satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .4 Certificats: soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, les matériaux et le matériel satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .5 Caractéristiques de réaction au feu : En ce qui concerne le degré de résistance au feu des ensembles incluant des éléments d'ossature internes en acier non porteurs, fournir les matériaux et éléments de construction identiques à ceux qui ont été éprouvés dans l'ensemble indiqué, conformément à la norme CAN/ULC-S101.
- .6 Ensembles à certification STC : En ce qui concerne les ensembles à certification STC, fournir les matériaux et éléments de construction identiques à ceux qui ont été éprouvés dans l'ensemble indiqué, conformément à la norme ASTM E90 et classés conformément à la norme ASTM E413.

1.9 GARANTIE

- .1 Fournir un document écrit et signé, émis au nom du propriétaire, certifiant matériaux installés contre toute présence de moisissure, toute délamination, ou toute autre déformation ou détérioration, pour une période de deux (2) ans.

1.10 CONDITIONS PARTICULIÈRES

- .1 Choisir les différents types de matériaux et systèmes (et/ou ensembles) coupe-feu à utiliser pour toutes les conditions au projet, en conformité



- avec les prescriptions de la présente section et des exigences des normes applicables en matière de degré de résistance au feu.
- .2 Tous les systèmes de cloisons et/ou plafonds résistants au feu choisis doivent être homologués par le Laboratoire des assureurs du Canada (ULC) et porter un numéro d'ensemble certifiant l'essai et l'homologation.
 - .3 Le choix des différents systèmes de cloisons et/ou plafonds résistants au feu doit prendre en considération toutes conditions relatives à son emplacement, incluant entre autres et sans s'y restreindre, les matériaux et ouvrages adjacents, la déflexion et le mouvement de la structure, l'environnement, le degré de résistance au feu requis, la performance acoustique exigée ainsi que les systèmes de protection coupe-feu utilisés pour les jonctions.
 - .4 Tous les produits coupe-feu et pare-fumée des ensembles d'un même type, ou en contact un avec l'autre, doivent provenir d'un seul et même fabricant. Les produits doivent être conformes à la section 07 84 00 Protection coupe-feu.
 - .5 Tous les systèmes de cloisons et/ou plafonds devant correspondre à des critères d'acoustique précis doivent être choisis parmi des systèmes testés et portant un numéro d'ensemble certifiant l'essai et l'homologation.
 - .6 L'utilisation de scellant coupe-feu à la jonction des panneaux de gypse des ensembles ayant une résistance au feu (en substitution à la pâte à joint) est interdite.
 - .7 Pour les fins de la présente section, sont considérés comme des locaux sujets à des taux d'humidité plus haut que la normale tous les locaux ayant une source d'eau courante (toilette, douche, cuve de nettoyage, évier, etc.).

2 PRODUITS

2.1 MONTANTS ET/OU COMLOMBAGES ET/OU POTEAUX MÉTALLIQUES

- .1 Ossature non porteuse pour cloisons intérieures composée de colombages profilés en U, conforme aux normes ASTM C645-00 et ASTM C754-00. En tôle d'acier laminé et galvanisé par immersion à chaud conformément à la norme ASTM A 653, conçus de façon qu'on puisse y visser les panneaux de plaques de plâtre et comportant des ouvertures pour canalisations, mi perforés.

Sous réserve d'exigences plus rigoureuses en fonction des calculs, les règles générales suivantes s'appliquent :

- .1 Les poteaux intérieurs de cloison de puits de 152 mm de profondeur à 610 mm c/c de maximum 5000 mm de haut doivent être d'une épaisseur de 0,836 mm (cal. 20).
- .2 Toute différence avec les exigences de l'article 2.1 (diminution ou augmentation de l'épaisseur de l'acier) doit être acceptée par l'Architecte relativement à leur influence sur les performances acoustiques des cloisons.
- .2 Lisses à la base des cloisons : conformes à la norme ASTM C645, avec galvanisation à chaud, désignation Z180g/m² (G60) conforme à la norme ASTM A653/A653M, dernière édition en vigueur, de largeur appropriée à



la dimension des montants. L'épaisseur de l'acier doit être la même que celle des colombages qui y sont installés, sans être inférieure à 1,37 mm.

- .3 Sablières à la tête des cloisons : conformes à la norme ASTM C645, avec galvanisation à chaud, désignation Z180g/m² (G60) conforme à la norme ASTM A653/A653M, dernière édition en vigueur et aux mêmes normes que les montants :
 - .1 Sablière de déflection (à fente multiple) : de largeur appropriée à la dimension des montants. L'épaisseur de l'acier doit être au minimum la même que celle des colombages qui y sont installés. Fentes perforées de 38 mm sont espacées de 25 mm d'axe en axe avec des jambages d'une hauteur de 63.5 mm.
- .4 Raidisseurs - Profilé d'entretoisement métallique en U : 38 mm, en acier laminé à froid, de 1,2 mm d'épaisseur, revêtu de peinture antirouille et attaches, de largeur appropriée.
- .5 Montants de puits - Montants de parois de puits type C-H et E et sablières en J, tels que requis dans les assemblages ULC pour l'indice de résistance au feu requis. Les montants doivent avoir au minimum les mêmes épaisseurs que les autres colombages, selon l'emplacement. En acier commercial zingué et galvanisé par immersion à chaud, désignation Z180g/m² (G60) conforme à la norme ASTM A653/A653M, dernière édition en vigueur.
- .6 Fourrures métalliques : Profilés de fourrure rigides en forme de chapeau: conformes à la norme ASTM C 645, 0,75 mm d'épaisseur x 22 mm de hauteur. En acier commercial zingué et galvanisé par immersion à chaud, désignation Z180g/m² (G60) conforme à la norme ASTM A653/A653M, dernière édition en vigueur de 0,86 mm (cal. 20) minimum.

2.2 ACCESSOIRES

- .1 Vis : à tête cylindrique de 10 mm de type S ou de 13 mm de type S-12, pour fixation des colombages d'acier et satisfaisant aux exigences minimales de l'ICTAB en matière de protection contre la corrosion.
Boulons, écrous, rondelles : galvanisés par immersion à chaud selon la norme CAN/CSA G164, avec zingage de 380 g/m.ca.
- .2 Attaches : conformes à la norme CAN/CSA A82.31.
- .3 Ancrages : à douilles expansibles pour béton ou autres fixations du type à pénétration convenant à l'ouvrage.
- .4 Profilés de renfort, pour coin cloisons/plafond, périmètre des ouvertures dans les plafonds, notamment, les luminaires, les diffuseurs, les trappes d'accès, les retours d'air et autres équipements ainsi que jonction avec cloisons de blocs de béton : Continu, en tôle d'acier galvanisé de 51 x 75 x 1.6 mm ou selon les indications aux dessins.
- .5 Renforts d'angle extérieurs à face de papier à rubaner spécialement conçu et/ou recommandé par le fabricant pour l'utilisation qui en est faite.
- ADD. A3 .6 Bande isolante (également nommée bande de caoutchouc mousse compressible) :
 - .1 Sous toutes les lisses de cloison.
 - .2 Entre toutes les sablières et le pontage/dalle.
 - .3 Produits de référence :
 - .1 Wallmat Stud Wall Isolator de Kinetics;
 - .2 GenieMat FIS de Pliteq;



- .3 20100 MNE de Protac;
- .4 Ou équivalent approuvé.
- .7 Isolant semi-rigide pour sablière flottante et pour insertion dans les colombages et/ou en périphérie des portes et cadres : tel que l'isolant acoustique et l'isolant ignifuge de la section 07 21 16 - Isolation fibreux semi-rigide.
- .8 Produits d'étanchéité : Conformes à la section 07 92 10 – Produits d'étanchéité et figurant sur la liste des produits homologués émise par la commission d'homologation des produits d'étanchéité des joints de l'ONGC.
- .9 Scellant acoustique : Conformes à la section 07 92 10 – Produits d'étanchéité et figurant sur la liste des produits homologués émise par la commission d'homologation des produits d'étanchéité des joints de l'ONGC.
- .10 Fonds de clouage/vissage : tel que spécifiés à la section 06 10 10 – Charpenterie
- .11 Accessoires pour panneaux de béton :
 - 1 Joints pour panneaux de béton : renforcement de treillis de fibre de verre de 76,2 mm de largeur, résistant aux alcalis; mortier selon les prescriptions du Manufacturier des panneaux.
 - .2 Moulures de soutien en acier galvanisé de 2 mm d'épaisseur, de formes et de dimensions requises;
 - .3 Attaches : vis en acier inoxydable spécialement conçues pour fixer les panneaux de béton.

2.3 PANNEAUX DE GYPSE

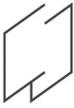
- .1 Sauf indication contraire :
 - .1 Dimensions des panneaux : largeur et longueur utiles maximales disponibles, afin de minimiser les joints dans chaque local et correspondre aux supports indiqués.
 - .2 Épaisseur des panneaux :
 - .1 Les panneaux intérieurs doivent avoir 15,9 mm d'épaisseur.
 - .2 Les panneaux extérieurs doivent avoir 15,9 mm d'épaisseur.
 - .3 Les panneaux de gypse dans les locaux avec présence d'eau (toilettes, douches, conciergerie) doivent être résistants aux moisissures. Si les panneaux demandés dans ces locaux doivent être résistants à l'impact, les remplacer par des panneaux de gypse résistants à l'impact et aux moisissures.
 - .4 Pour les cloisons sur lesquelles de la céramique murale doit être installée, remplacer les panneaux de gypse par des panneaux de béton (de la même épaisseur que celle exigée pour le gypse dans la composition de la cloison).
- .2 Panneaux de gypse de type X (et/ou type C selon les indications aux plans) à noyau Firecode, conformes à la norme ASTM C1396. Noyau spécialement formulé pour obtenir les résistances au feu demandées, 15,9 mm ou 12,7 mm d'épaisseur (selon les indications aux plans), 1220 mm de largeur, de la longueur utile maximale, avec rives équerries aux extrémités et rives arrondies biseautées sur les côtés.



- .1 Conforme à la norme CA 01350 (normes des matériaux à faible émission de COV).
 - .2 Incombustibilité (CNA/ULC-S114) : Conforme
 - .3 Propagation des flammes (CAN/ULC-S102) : n'exédant pas 25
 - .4 Résistance à la flexion et dureté (ASTM C473) : conforme
 - .5 Fléchissement à l'humidité (ASTM C473) : conforme
 - .6 Produits de référence :
 - .1 Sheetrock Firecode X ou Sheetrock Firecode C de CGC;
 - .2 Gypse type X ou type C de CertainTeed;
 - [.3 ToughRock Fireguard X ou C de Georgia Pacific;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.
- .3 Panneaux de gypse 25 mm de parois de puits à mat de fibre, conformes aux normes ASTM C1658 et D3273, de type X, de 610 mm de largeur, de la longueur utile maximale, avec bords à double biseaux.
- .1 Conforme à la norme CA 01350 (normes des matériaux à faible émission de COV).
 - .2 Incombustibilité (CNA/ULC-S114) : Conforme
 - .3 Propagation des flammes (CAN/ULC-S102) : n'exédant pas 25
 - .4 Résistance à la flexion et dureté (ASTM C473) : conforme
 - .5 Produits de référence :
 - .1 Sheetrock Firecode C à mat de fibre de verre pour paroi de puits de CGC;
 - .2 Glasroc Shaftliner de CertainTeed;
 - [.3 ToughRock Shaftliner de Georgia Pacific;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.
- .4 Panneaux de gypse, résistants aux moisissures, de type X, conformes aux normes ASTM C1396 et ASTM D3273, 15,9 mm d'épaisseur, 1220 mm de largeur, de la longueur utile maximale, avec rives équerries aux extrémités et rives arrondies biseautées sur les côtés.
Utilisation dans les locaux sujets à des taux d'humidité plus haut que la normale (surfaces non sujettes à recevoir de l'eau).
- .1 Conforme à la norme CA 01350 (normes des matériaux à faible émission de COV).
 - .2 Incombustibilité (CNA/ULC-S114) : Conforme
 - .3 Propagation des flammes (CAN/ULC-S102) : n'exédant pas 25
 - .4 Résistance à la flexion et dureté (ASTM C473) : conforme
 - .5 Fléchissement à l'humidité (ASTM C473) : conforme
 - .6 Produits de référence :
 - .1 Sheetrock Firecode mold tough de CGC;
 - .2 M2 Tech Type X de CertainTeed;
 - [.3 ToughRock Fireguard X Mold-Guard de Georgia Pacific;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.
- .5 Panneaux de gypse résistant à l'impact, type X, ayant une résistance aux chocs et à l'indentation supérieure, cœur enveloppé dans un papier renforcé au fini naturel côté face et dans un papier de revêtement résistant à l'endos, conforme aux normes ASTM C1396, ASTM C1629 et CAN/CSA-A82.27-M, de 15,9 mm d'épaisseur, 1220 mm de largeur, de la longueur utile maximale, avec rives équerries aux extrémités et rives arrondies biseautées sur les côtés.



- .1 Conforme à la norme CA 01350 (normes des matériaux à faible émission de COV).
 - .2 Incombustibilité (CNA/ULC-S114) : Conforme
 - .3 Propagation des flammes (CAN/ULC-S102) : n'exédant pas 25
 - .4 Résistance à la flexion et dureté (ASTM C473) : conforme
 - .5 Fléchissement à l'humidité (ASTM C473) : conforme
 - .6 Résistance à l'abrasion (ASTM D4977) : Niveau 2 (1.5 mm de profondeur maximale)
 - .7 Résistance à l'indentation (ASTM D5420) : Niveau 1 (3.8 mm de profondeur maximale)
 - .8 Résistance à l'impact d'un corps malléable (ASTM C1629) : Niveau 2 (valeur minimale de 195 pi.lb)
 - .9 Résistance à l'impact d'un corps dur (ASTM C1629) : Niveau 1 (valeur minimale de 50 pi.lb)
 - .10 Produits de référence :
 - .1 SHEETROCK AR FIRECODE X de CGC;
 - .2 Panneau Résistance Extrême de CertainTeed;
 - [.3 DensArmor Plus AR de Georgia Pacific;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.
- .6 Panneaux de gypse résistant à l'humidité et à l'impact renforcés d'un treillis de fibre de verre, conformes aux normes ASTM C1396, C1629 et ASTM D3273, résistants aux moisissures, de type X, 15,9 mm d'épaisseur 1220 mm de largeur, de la longueur utile maximale, avec rives équerries aux extrémités et rives arrondies biseautées sur les côtés.
- .1 Conforme à la norme CA 01350 (normes des matériaux à faible émission de COV).
 - .2 Incombustibilité (CNA/ULC-S114) : Conforme
 - .3 Propagation des flammes (CAN/ULC-S102) : n'exédant pas 25
 - .4 Résistance à la flexion et dureté (ASTM C473) : conforme
 - .5 Fléchissement à l'humidité (ASTM C473) : conforme
 - .6 Résistance à l'abrasion (ASTM D4977) : Niveau 2 (1.5 mm de profondeur maximale)
 - .7 Résistance à l'indentation (ASTM D5420) : Niveau 2 (2.5 mm de profondeur maximale)
 - .8 Résistance à l'impact d'un corps malléable (ASTM C1629) : Niveau 3 (valeur minimale de 300 pi.lb)
 - .9 Résistance à l'impact d'un corps dur (ASTM C1629) : Niveau 1 (valeur minimale de 50 pi.lb)
 - .10 Produits de référence :
 - .1 SHEETROCK à mat de fibre de verre MOLD TOUGH AR FIRECODE X de CGC;
 - [.2 Panneau résistance extrême avec M2 Tech de CertainTeed;](#)
 - [.3 DensArmor Plus AR de Georgia Pacific;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.
- .7 n/a
- .8 Panneaux de gypse extérieur (mur) de type X en mat de fibre de verre, incombustible, résistant à l'humidité et aux moisissures. Conforme aux



normes CAN/ULC–S114, CAN/ULC-S102, ASTM C1177 qui a les caractéristiques suivantes :

- .1 Épaisseur nominale : 15.9 mm;
- .2 Résistance à la flexion et dureté (ASTM C473) : conforme
- .3 Valeur R (ASTM C518) : 0,09 k.m²/W
- .4 Perméance à la vapeur d'eau (ASTM E96) : 1609 ng/Pa.s.m²
- .5 Coefficient de dilatation thermique (ASTM D4535) :
15,3 x 10⁻⁶ mm/mm/°C
- .6 Produits de référence :
 - .1 Securock Ultraléger pour mur type X de CGC;
 - .2 GlasRoc Type X de CertainTeed;
 - .3 DensGlass de Georgia Pacific;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

2.4 PANNEAUX DE BÉTON

- .1 Panneaux de béton (panneau de ciment), résistant aux chocs, résistant au feu, résistance à l'humidité et aux moisissures d'une extrémité à l'autre du panneau, à travers la surface et le noyau. Conforme aux normes CAN/ULC–S102, CAN/ULC-S114, ASTM C1325, ASTM D3273 qui a les caractéristiques suivantes :
 - .1 Épaisseur nominale : 15.9 mm
 - .2 Incombustibilité (CNA/ULC-S114) : Conforme
 - .3 Résistance au gel dégel (ASTM C666) : 100
 - .4 Résistance à l'arrachement des clous (ASTM C473) : > 90 lb
 - .5 Poids (ASTM C473) : 11.7 à 14.2 kg/m²
 - .6 Produits de référence :
 - .1 Durock Edgeguard de CGC;
 - .2 Permabase de Unifix;
 - .2 Ou équivalent approuvé.
- .2 Dans le cas où le panneau de béton devrait être installé sur une cloison avec un degré de résistance au feu, remplacer le panneau de béton par le panneau ci-dessous.
 - .1 Panneau d'appui mural à mat de fibre de verre. Panneau de gypse avec une face traitée avec un revêtement à base de ciment pour résister à l'humidité et offrir une meilleure adhérence aux carreaux.
 - .1 Type X d'une épaisseur de 15.9 mm.
 - .2 Conforme à la norme ASTM C1178.
 - .3 Résistance à la flexion (ASTM C473) : >623 N (perpendiculaire) et > 445 N (parallèle)

2.5 ATTACHES ET ADHÉSIFS

- .1 Clous, vis et agrafes : conformes à la norme ACNOR A82.31-M91 et ASTM C840, de type recommandé par le fabricant des panneaux.
- .2 Adhésif pour colombages : conforme aux normes CGSB 71-GP-24M et CAN/CGSB-71.25.
- .3 Adhésif de lamellage : selon les recommandations du Manufacturier, sans amiante.



2.6 MOULURES

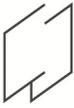
- .1 Moulures d'affleurement, renforts d'angles type fourrure : en tôle d'acier de qualité commerciale, de 0,5 mm d'épaisseur à nu, à zingage Z275, conforme aux normes ASTM A653 et ASTM C1047, ailes perforées, d'une seule pièce.
- .2 Moulure en U en acier galvanisé : pour maintenir les plaques de plâtre aux endroits de compartimentation des espaces vides.
- .3 Fournir et installer une moulure de finition en L (avec une bande de protection temporaire de 1/2" à retirer suite aux travaux de finition) entre le gypse et les colonnes de bois ou les blocs de béton ainsi qu'au périmètre des ouvertures.
 - .1 Produit de référence : Moulure 5/8" Pullaway L Bead 10' de la compagnie Trim-Text.
 - .2 Ou équivalent approuvé.
- .4 Fournir et installer une moulure de finition en L aux extrémités exposées des panneaux de gypse.
 - .1 Produit de référence :
 - .1 Moulure No-Coat bordure en « L » 5/8 po de la compagnie CertainTeed.
 - .2 Moulure L Bead en « L » 5/8 po de la compagnie Trim-Text.
 - .3 Ou équivalent approuvé.
- .5 Moulure à dilatation: moulure en tôle de zinc de 2.4 mm d'épaisseur, résistant à la corrosion, avec repli de 6 mm d'ép. x 11 mm de profondeur.

2.7 RUBAN ET PÂTE À JOINTS

- .1 Les types de ruban et de pâte à joint doivent être adaptés en fonction des conditions de mise en œuvre, du type de panneau et du fini de surface qui doit être mis en place. Les règles générales indiquées à la présente section doivent être validées et adaptés en fonction des recommandations des panneaux et finis utilisés et soumis à l'Architecte pour approbation.
- .2 Ciment à joints d'usage général : Ciment prémélangé de type régulier, prêt à l'emploi, composé de liant de vinyle, sans amiante, et autres produits, conforme à la norme CAN/CSA A82.31-M91 et ASTM C475 (Aucun composé à joint de type ultra léger n'est acceptable).

Produits de référence :

 - .1 Composé à joint tout usage de CGC;
 - .2 Composé à joint tout usage de CertainTeed;
 - .3 Ou équivalent approuvé.
- .3 Composé à joints pour enrubannage à prise chimique, extra dur, sans amiante, conforme à la norme ASTM C475. Prise rapide : 1 à 2 heures, de qualité adhérente.
 - .1 Densité : 641 kg/m³
 - .2 Vulnérabilité au gel : Aucune après la prise, sans que le produit ne soit nécessairement sec.
 - .3 Produits de référence :



- .1 Durabond 90 de CGC;
 - .2 High Density 90 de CertainTeed;
 - .3 Ou équivalent approuvé.
- .4 Ruban à joints : ruban de papier en fibres croisées, spécialement traité avec perforations minuscules.
- .5 Produits à utiliser avec des panneaux de béton :
- .1 Ruban à joints : Ruban résistant aux alkalis en treillis de fibre de verre.
 - .2 Pâte à joints : Mortier fortifié au latex ou avec un adhésif inorganique de type 1.
 - .3 Vis : Vis de qualité supérieure, spécialement conçu (par le fabricant, ou distribué par lui) pour l'installation du type de panneau, filetage autoperceur et résistant à la corrosion (enduit ou acier inoxydable).
 - .4 Pour les panneaux de béton qui reçoivent de la céramique, se référer à la section 09 30 13 – Carrelage de céramique.

2.8 TRAPPES DE VISITE

- .1 Trappes de visite (panneaux d'accès) avec DRF pour l'entretoit : Fournir sept (7) panneaux d'accès. Le degré de résistance au feu de ces trappes d'accès doit être équivalent à la cloison ou au plafond dans lequel elles sont installées.
 - .1 En acier, de type à installer dans une cloison ou un plafond de gypse, encastrés à charnière dissimulée, d'une épaisseur recommandée par le manufacturier, préfini avec une couche de primaire en usine.
 - .2 Dimensions : 558 x 915 mm (7 unités)
 - .3 Serrure fonctionnant avec une clé passe-partout pour les trappes accessibles par le public et fonctionnant avec un tournevis pour les trappes dans les espaces de services.
 - .4 Modèle affleurant sans résistance au feu : Selon composition des cloisons types aux plans.
 - .5 Modèle affleurant avec résistance au feu : homologué ULC, à fermeture automatique et à autoverrouillage de résistance au feu selon composition des cloisons types aux plans.
- .2 Trappes de visite (panneaux d'accès): Fournir six (6) panneaux d'accès supplémentaires non prescrits dans les devis électromécaniques. Positionnement à coordonner en chantier.
 - .1 En acier, de type à installer dans une cloison ou un plafond de gypse, encastrés à charnière à pivot et ressort, d'une épaisseur recommandée par le manufacturier, préfini avec une couche de primaire en usine.
 - .2 Dimensions :
 - .1 660 x 1016 mm (1 unité)
 - .2 610 x 610 mm (5 unités)
 - .3 Loquet à bouton-poussoir



- .2 Trappes de visite (panneaux d'accès) avec DRF: Fournir six (5) panneaux d'accès supplémentaires non prescrits dans les devis électromécaniques. Positionnement à coordonner en chantier.
 - .1 En acier, de type à installer dans une cloison ou un plafond de gypse, encastrés à charnière à pivot et ressort, d'une épaisseur recommandée par le manufacturier, préfini avec une couche de primaire en usine.
 - .2 Dimensions :
 - .1 660 x 1016 mm (1 unité)
 - .2 610 x 610 mm (5 unités)
 - .3 Homologué ULC.
 - .4 Loquet à bouton-poussoir.

3 EXÉCUTION

3.1 INSTRUCTIONS DU MANUFACTURIER

- .1 Se conformer aux exigences, instructions de pose, recommandations et spécifications écrites des Manufacturiers, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.
- .2 Utiliser le type de fixations recommandées en respectant les espacements prescrits et les recommandations du fabricant. En cas de divergence toujours respecter la recommandation la plus exigeante.

3.2 EXAMEN ET COORDINATION

- .1 Vérifier les conditions avant de procéder à l'installation des colombages, sans s'y limiter :
 - .1 S'assurer que l'état des supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .2 S'assurer que les variations de niveaux de plancher ou de plafond sont acceptables et permettent de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .3 Informer immédiatement l'Architecte de toute condition inacceptable décelée.
 - .4 Coordination avec les travaux en électromécanique : vérifier les plans d'intégration fournis par les autres sections et les fournir pour approbation à l'architecte.
 - .5 Commencer les travaux d'installation une fois que les conditions inacceptables sont réparées et les plans d'intégrations revus par le Professionnel de la construction. Dans le cas contraire, l'entrepreneur prendra seul à sa charge la réfection de l'ouvrage au complet comprenant les travaux des autres sections et de celle-ci.



- .6 S'assurer qu'aucune boîte électrique ou d'autre service ne soit installée dos à dos avec une autre et que celles-ci soient espacées horizontalement d'au moins 460 mm.
- .7 Sauf indications contraire aux documents, exécuter les travaux selon les normes applicables et conformément aux normes ASTM C 754, CAN/CSA A82.31- M91, ASTM-C840 et ASTM C1396/C1396M.
- .8 Déterminer l'emplacement des joints de dilatation (joints sismiques) et des joints de retrait (joints de contrôle) des cloisons avant de procéder à l'installation de l'ossature métallique et conjointement avec le fabricant. Exécuter des joints propres, rectilignes et bien coupés. À la rencontre des surfaces existantes ou de matériaux de nature différente, installer une moulure de finition. Sauf indication contraire, installer un fond de joint et sceller avec un produit d'étanchéité conforme aux prescriptions de la section 07 92 10, produits d'étanchéité.
- .9 Coordonner la localisation et l'installation des fonds de clouage/vissage avec la section 06 10 10, Charpenterie ainsi que les sections connexes et autres disciplines en vue de l'installation de leurs produits/équipements.

3.3 MONTAGE DES CLOISONS

- .1 Mettre en place une bande isolante (également nommée bande de caoutchouc mousse compressible) de façon continue à l'emplacement de chaque lisse et entre les montants et le gypse extérieur. Poser les lisses au plancher et sablières de déflexion au plafond en les alignant avec précision et les fixer à 300 mm d'entraxe au maximum ou selon les exigences de résistance contre les fissurations dans le cas des aires pressurisés.
- .2 Poser les poteaux à la verticale, à 406 mm d'entraxe pour l'ensemble des locaux et à 50 mm au plus de l'intersection des murs et de chaque côté des ouvertures et des angles. Fixer les poteaux dans les lisses supérieures de déflexion et dans la lisse inférieure.
- .3 Contreventer les poteaux excédant 2400 mm de longueur, de façon à assurer la rigidité de l'ossature à l'aide de profilés d'entretoisement métalliques en « U » fixées à 1200 mm centre-à-centre et à 150 mm en dessous de la charpente et conformément aux instructions du fabricant. Fixer les profilés à l'aide des cornières de fixation.
- .4 Installer un poteau supplémentaire ou des poteaux avec des semelles d'au moins 65 mm aux joints verticaux des panneaux à tous les 2 440 mm le long des murs plus long que 4 880 mm (tous les bords des panneaux doivent reposer sur un montant).
- .5 Aux joints de contrôle, de construction, sismique et autres : Interrompre les lisses, les sablières et les contrevents et installer des colombages dos à dos, de part et d'autre du joint, avec 12,7 mm (1/2") d'espacement, sauf indication contraire. Remplir l'espace entre les colombages d'isolant acoustique. Aux plafonds, l'ossature de support doit également être doublée aux joints et supportée par des éléments indépendants de part et d'autre des joints.
- .6 Dans le cas de joints de retrait ou de dilatation dans des cloisons ayant un degré de résistance au feu, recouvrir le dos de chacun des



- colombages, de part et d'autre du joint, de panneaux de gypse de même type et en même nombre et épaisseur que ceux de la cloison afin de maintenir l'intégrité de la résistance au feu de la cloison. Laisser un espace libre, de 13 mm aux joints de retrait (joints de contrôle), et d'une largeur correspondante à celle du joint de dilatation (joint sismique) pour ce dernier. Remplir d'isolant incombustible l'espace libre des joints de retrait. Les barrières coupe-feu homologuées doivent être installées dans les joints de dilatation (joints sismiques).
- .7 Au montage, l'écart maximal admissible est de 1:1200 (sauf indication plus restrictive pour les ouvrages et/ou finis à construire et/ou installer sur la cloison).
- .8 Coordonner la pose des poteaux avec l'installation des canalisations des divers services. Poser les poteaux de façon que les ouvertures soient bien alignées.
- .9 Coordonner la pose des poteaux avec celle des cadres de portes et de fenêtres et autres supports ou dispositifs d'ancrage destinés aux ouvrages prescrits dans d'autres sections. Coordonner les travaux avec ceux de plaques de plâtre et insérer les bandes de plaques de plâtre requises par le CNB en vigueur à la tête des cadres de portes en acier installés dans une cloison résistante au feu.
- .10 Remplir d'isolant acoustique le périmètre des bâtis des portes et fenêtres intérieures avant d'installer les colombages métalliques de part et d'autre et les lisses situées au-dessus.
- .11 Assembler les poteaux (sur toute la hauteur de la pièce) de chaque côté des ouvertures dont la largeur est supérieure à l'entraxe prescrit pour les poteaux. Remplir les poteaux assemblés d'isolant acoustique et les attacher entre eux à 915 mm maximum c/c au moyen de feuillards de même calibre que celui des colombages ou d'autres dispositifs de fixation approuvés.
- .12 Ouvertures : (porte, ouverture vitrée, conduit(s) et/ou combinaison de ces éléments, interrompant la continuité des colombages pleine hauteur).
- .1 Pour les ouvertures dont la largeur se situe entre 1 200 et 3 050 mm : Renforcer l'ossature métallique avec le nombre de colombages et lisses assemblés requis, selon les calculs de l'ingénieur. Installer, si requis selon les calculs de l'ingénieur, des éléments raidisseurs.
- .2 Pour les ouvertures excédant 3 050 mm de largeur : Réaliser des poutres « box beam » composées d'éléments d'ossature métallique. Le cas échéant (notamment pour les ouvertures pour conduits) réaliser, si nécessaire selon les calculs de l'ingénieur, une poutre « box beam » au-dessous et au-dessus de chaque ouverture. Les poutres ainsi composées seront fixées à chaque extrémité à des colonnes constituées d'un assemblage de poteaux et lisses métalliques en nombre requis selon les calculs. Si nécessaire selon les calculs de l'ingénieur, installer des éléments de contreventement afin d'assurer la rigidité et la stabilité latérale de la cloison. Lorsque la cloison comporte un isolant acoustique, combler d'isolant acoustique tous les vides des éléments au cours de leur assemblage (aucun vide de construction n'est acceptable pour ces cloisons).



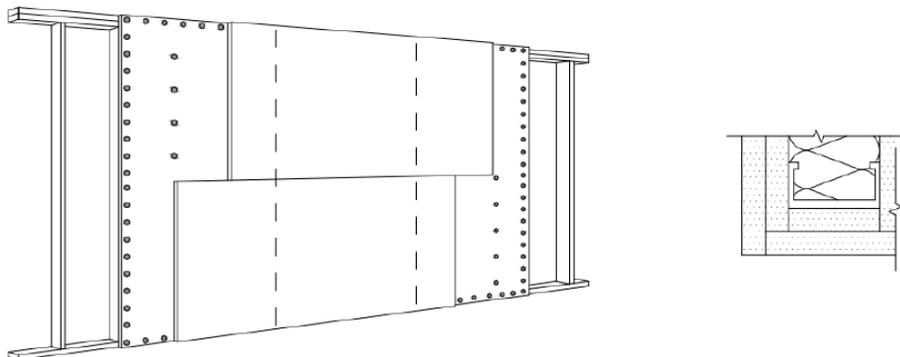
- .3 Doubler les poteaux (sur toute la hauteur de la pièce) de chaque côté des ouvertures dont la largeur est supérieure à l'entraxe prescrit pour les montants. Assembler les poteaux jumelés tout en laissant un jeu de 50 mm, et remplir les interstices d'isolant. Pour les portes de plus de 915 mm, tripler les montants de chaque côté des ouvertures.
- .4 Remplir d'isolant acoustique tout vide dans l'ossature des cloisons.
- .5 Installer les raidisseurs d'au moins 915 mm fixés sur trois (3) colombages, à 45° à tous les coins des grandes ouvertures telles que les portes, fenêtres, etc. pour y fixer les panneaux et éviter les fissures.
- .6 Poser les sablières au-dessus des baies des portes et des fenêtres et sous les allèges des fenêtres et des jours latéraux de façon à pouvoir y fixer les poteaux intermédiaires. Assujettir les sablières à chaque extrémité des poteaux, conformément aux instructions du fabricant. Poser les poteaux situés au-dessus et en dessous des baies en les espaçant de la même façon que les poteaux formant l'ossature murale et en utilisant le même mode de fixation.
- .7 Ériger la traverse du haut aux ouvertures des portes et panneaux de vision, grilles de retour murales et allèges, etc. pour accommoder les montants intermédiaires. Renforcer la traverse à la tête des portes doubles ou lourdes, ou des ouvertures de plus de 1200 mm, avec une membrure de colombage placée horizontalement. Fixer la traverse à chaque extrémité selon les instructions du fabricant. Installer les montants intermédiaires et le dessous des ouvertures de façon identique et avec les mêmes espacements que les montants des murs.
- .13 Poser des profilés de fourrure autour des ouvertures du bâtiment et autour du matériel encastré, des armoires et des panneaux d'accès. Prolonger les fourrures dans les jouées. Laisser un dégagement de 13 mm ou se renseigner sur les jeux et les dégagements requis auprès des fournisseurs de matériel.
- .14 Poser les fourrures souples perpendiculairement aux poteaux ou aux solives, ou entre les épaisseurs de plaques de plâtre, à 600 mm d'entraxe au maximum et à 150 mm au maximum de la jonction plafond/mur. Les fixer à chaque appui à l'aide de vis pour cloisons sèches de longueur suffisante pour assurer un engagement minimum de 10 mm dans les montants d'acier.
- .15 Poser des poteaux ou profilés de fourrure de 40 mm entre les poteaux principaux de façon à permettre la fixation des appareils sanitaires suspendus aux cloisons métalliques, telles les cuvettes de lavabos. Poser les plaques d'acier (Fonds de clouage/vissage), pour la fixation des accessoires de salles de bains, appareils sanitaires y compris les barres d'appui et les porte-serviettes ainsi que derrière le mobilier et tout autre accessoire.
- .16 Poser des fonds de clouage/vissage, des poteaux ou profilés de fourrure en acier entre les poteaux principaux, de façon à permettre la fixation des boîtes de jonction pour les installations électriques ou autres.



- .17 Sauf indications contraires dans les dessins, utiliser des cloisons de pleine hauteur (de plancher à pontage ou dalle structurale).
- .18 Poser des joints pour lisses continues pour isoler les poteaux venant en contact avec des surfaces non isolées.
- .19 Poser une bande isolante en dessous des poteaux et des sablières au pourtour des cloisons insonorisantes.
- .20 Déterminer l'emplacement des joints de retrait, en collaboration avec le manufacturier.
- .21 Montage des parois de puits :
 - .1 Poser les sablières d'acier au plancher et au plafond, de façon que leur rebord étroit soit du côté fini de la paroi. Les fixer solidement aux supports avec des ancrages enfoncés mécaniquement, aux deux bouts et à 400 mm centre à centre.
 - .2 Couper les montants C-H de 10 mm à 13 mm au maximum, plus courts que la hauteur plancher/plafond, et les poser entre les panneaux de revêtement, de façon que les panneaux s'encastrent dans leur rainure. Poser des montants E ou des sablières J d'acier de longueur maximale sur le revêtement de parois de puits aux intersections en T, angles, jambages de portes et colonnes. Poser des montants de longueur maximale sur les panneaux de revêtement des deux (2) côtés des panneaux de fermeture. Encadrer les ouvertures pratiquées dans un panneau de revêtement avec des sablières.
 - .3 Dans tous les cas, respecter les exigences de fabricants et des assemblages homologués utilisés.

3.4 POSE DES PANNEAUX DE GYPSE

- .1 Fixer une ou plusieurs épaisseurs de plaques de plâtre aux fourrures ou à la charpente en métal à l'aide d'ancrages à vis, d'adhésif pour montants pour la première épaisseur, d'adhésif de lamellation d'ancrages à vis pour la seconde épaisseur. Poser les vis à 300 mm d'entraxe au maximum ou selon les recommandations du manufacturier. Dans le cas de cloisons résistantes au feu ou ayant des exigences particulières d'acoustique, suivre les prescriptions des ULC correspondant aux assemblages utilisés.
- .2 Les panneaux de gypse doivent se chevaucher et se décaler (image de gauche) pour une efficacité maximale et être imbriqués aux coins (image de droite), comme indiqué dans figure ci-dessous.



- .1 Revêtement d'une seule épaisseur
 - .1 Poser les plaques de plâtre au plafond d'abord, puis en revêtir les murs, conformément à la norme ASTM C840.
 - .2 Poser les panneaux à la verticale ou à l'horizontale, selon le sens qui réduira le plus le nombre de joints à finir et selon les tests ULC assujettis au projet.
- .2 Revêtement à double épaisseur
 - .1 Poser les plaques de plâtre constituant la sous-couche du revêtement, puis les panneaux qui formeront la face apparente de celui-ci.
 - .2 Poser les panneaux constituant la sous-couche du revêtement du plafond avant celles de la sous-couche du revêtement mural, puis poser dans le même ordre les panneaux de la face apparente de ces revêtements. Décaler d'au moins 250 mm les joints des deux couches de chaque revêtement tout en s'assurant que les extrémités soient appuyées et fixées à l'ossature métallique de support. Dans le cas des systèmes de cloisons ayant une résistance au feu ou devant correspondre à des critères d'acoustique précis, sauf lorsque clairement permis dans le système de cloisons et/ou plafonds homologué choisis (assemblages sélectionnés), tirer les joints de tous les rangs de gypse.
 - .3 À moins d'indications contraires, poser les panneaux constituant la sous-face du revêtement à angle droit par rapport aux éléments de support et de manière que les joints reposent sur ces supports.
- .3 Panneaux de béton
 - .1 Poser les panneaux de ciment en aboutant bien leurs extrémités et leurs bords, sans toutefois forcer. Décaler les joints d'extrémité dans les rangées successives.
 - .2 Enfoncez les fixations dans le champ des panneaux d'abord, en progressant vers les extrémités et les bords. Espacer les fixations d'au plus 203 mm (8 po) c. à c., en plaçant les fixations de périmètre à au moins 10 mm (3/8 po) et à au plus 16 mm (5/8 po) des extrémités et des bords.



- .3 REMPLIR AU PRÉALABLE LES JOINTS AVEC UN MORTIER POUR CARREAUX OU UN ADHÉSIF, PUIS NOYER IMMÉDIATEMENT LE RUBAN RÉSISTANT AUX ALKALIS ET NIVELER LES JOINTS.
- .2 Aux endroits indiqués, poser une épaisseur de plaques de plâtre sur les surfaces en béton, en blocs de béton. Les fixer avec un adhésif de lamellation.
 - .1 Respecter les exigences du Manufacturier des plaques de plâtre.
 - .2 Étayer ou assujettir les plaques de plâtre jusqu'à la fin de la prise de l'adhésif.
 - .3 Assujettir mécaniquement le sommet et la base de chaque plaque de plâtre.
- .3 Dans tous les cas installer les plaques de plâtre de façon à éviter l'alignement des joints avec la limite d'une ouverture (exemple : bâti de porte ou autre ouverture) afin d'éliminer les possibilités de fissuration au coin des ouvertures, ces joints devront être localisés à au moins 305 mm (12") des bâtis, tant horizontalement que verticalement. Décaler les joints lorsque les panneaux sont appliqués en deux épaisseurs.
- .4 Poser les plaques de plâtre en les aboutant et les juxtaposant sans les forcer et sans pour autant laisser d'espace libre entre elles.
- .5 Poser les panneaux de béton en laissant un espace régulier de 3 mm (1/8") entre eux.
- .6 S'assurer que les fixations sont posées à 10 mm, ou plus, du bord des panneaux, ou du bord opposé du support en arrière du panneau.
- .7 Sauf indication contraire, laisser un espace libre de 6 mm, à la jonction du plancher, du plafond, des équipements traversant les cloisons ou à la rencontre de matériaux différents.
- .8 S'assurer que les panneaux et les joints de rencontre verticaux entre les panneaux soient appuyés sur des éléments de supports métalliques continus, proprement ancrés, sauf à la rencontre avec la charpente, le tablier d'acier ou la dalle de béton.
- .9 Dans le cas de murs et cloisons se rendant jusqu'aux dalles structurales, installer des sablières de déflexion, selon les indications aux dessins. Ne jamais fixer les plaques de plâtre aux sablières mais uniquement aux poteaux et ce en laissant suffisamment d'espace pour permettre une flexion des dalles d'au moins 38 mm.
- .10 Appliquer un cordon continu, de 12 mm de diamètre, d'un produit d'étanchéité acoustique sur le pourtour de chaque cloison, au pourtour de chaque plaque de plâtre sous-jacente aux plaques de plâtre de finition, aux points de rencontre des plaques de plâtre et de la charpente, là où les cloisons aboutent les éléments fixes du bâtiment. Sceller parfaitement tous les découpages pratiqués autour des boîtes électriques, des conduits, dans les cloisons dont le pourtour est garni d'un produit d'étanchéité acoustique.
- .11 Appliquer un cordon continu de 12 mm de diamètre d'un produit d'étanchéité acoustique sur le pourtour de chaque paroi de cloison, au point de rencontre des plaques de plâtre et de la charpente, là où les cloisons aboutent les éléments fixes du bâtiment. Sceller parfaitement toutes les coupes pratiquées autour des boîtes électriques, des conduits, dans les cloisons dont le pourtour est garni d'un produit d'étanchéité acoustique. En aucun cas les boîtes électriques ou autres ne doivent être dos à dos. Un espacement minimum de 460 mm est requis entre deux boîtes situées de part et d'autre d'une cloison.



- .12 Poser les plaques de plâtre au plafond dans le sens qui permettra de minimiser le nombre de joints d'aboutement. Décaler les joints d'extrémités d'au moins 250 mm.
- .13 Sauf pour les plaques de plâtre résistantes aux impacts, poser les plaques de plâtre à la verticale sur les murs afin d'éliminer les joints d'aboutement. À l'exception des aires pour lesquelles les codes locaux ou les assemblages cotés au feu exigent une pose à la verticale, les panneaux doivent, dans des locaux comportant des surfaces murales de grande hauteur comme dans les escaliers, être posées à l'horizontale et les joints d'aboutement doivent être décalés sur les poteaux.
- .14 Ne pas poser de plaques de plâtre endommagées ou humides.
- .15 Placer les joints d'aboutement sur les éléments supports. Décaler les joints verticaux sur différents poteaux de chaque côté de la cloison.
- .16 Bien intercaler les nattes de laine insonorisante entre les montants et remplir sans les compresser tous les espaces libres des cloisons insonorisées, de manière à obtenir une protection acoustique continue. Coordonner l'installation de la laine insonorisante avec celle des montants métalliques et des cadres de portes et de fenêtres intérieures situés dans des cloisons insonorisées, pour bien remplir de laine le vide à l'intérieur des cadres. Dans les cloisons de grande épaisseur et les soufflages dont un des côtés n'est pas recouvert de gypse, maintenir les nattes de laine à l'aide d'attaches mécaniques, conformes aux recommandations du fabricant et approuvées par l'Architecte.
- .17 Poser les panneaux en plaçant la face de parement côté extérieur.
- .18 Pour les murs extérieurs, fixer les panneaux de revêtement extérieurs aux colombages extérieurs à l'aide de vis autotaraudeuses pour colombages extérieurs. Poser les vis à tous les 200 mm d'entraxe au maximum pour les panneaux de support ou selon la recommandation du fabricant.
- .19 Installer de l'isolant acoustique et/ou ignifuge dans les cannelures du pontage (le cas échéant) pour fermeture de la tête de toutes les cloisons et recouvrir de scellant (respecter les exigences, en termes d'isolant et de scellant, spécifiées dans les ensembles homologués dans le cas des éléments avec résistance au feu). Recouvrir les jonctions en chevauchant le gypse de la cloison d'au moins 100 mm à l'aide de gypse (découpée selon le profil du pontage) ou d'une garniture d'acier prépeinte (découpée selon le profil du pontage). Les produits et la construction doivent permettre les mouvements de structure sans qu'ils ne soient endommagés et/ou que leur performance ne soit réduite.

3.5 SYSTÈMES COTÉS POUR LEUR RÉSISTANCE AU FEU

- .1 Réaliser des assemblages avec degré de résistance au feu aux endroits indiqués, de manière à obtenir des cloisons ayant la résistance au feu requise et selon les assemblages ULC sélectionnés.
- .2 Dans le cas des systèmes de cloisons ayant une résistance au feu ou devant correspondre à des critères d'acoustique précis, sauf lorsque clairement permis dans le système de cloisons et/ou plafonds homologué choisis (assemblages sélectionnés), tirer les joints de tous les rangs de gypse.
- .3 Puits de mécanique : Lorsqu'un vide technique vertical n'est pas construit jusqu'au toit, fermer la partie supérieure du puits à l'aide d'une



séparation coupe-feu ayant une résistance au feu égale à la résistance au feu requise pour les parois du puits. Lorsqu'un vide technique vertical n'est pas construit jusqu'au plancher inférieur, fermer la partie inférieure du puits à l'aide d'une séparation coupe-feu ayant une résistance au feu égale à la résistance au feu requise pour les parois du puits. Obturer les ouvertures au niveau des planchers avec une combinaison d'éléments porteurs, de plaques de plâtre et de produits coupe-feu conformes à la section 07 84 00 - Ensemble coupe-feu. Obtenir une certification de la résistance au feu des manufacturiers.

- .4 Sceller les cloisons conformément à la section 07 84 00 – Ensemble coupe-feu.

3.6 ACCESSOIRES

- .1 Monter les accessoires d'équerre, d'aplomb ou de niveau, et les assujettir solidement dans le plan prévu. Utiliser des pièces pleines longueur lorsque c'est possible. Faire des joints bien ajustés, alignés et solidement assujettis. Tailler les angles à onglet et les ajuster parfaitement, sans laisser de bords rugueux. Fixer en utilisant un adhésif du type contact sur toute la longueur pour les locaux généraux et fixer les éléments mécaniquement à 150 mm d'entraxe pour les surfaces qui recevront une peinture à base d'époxy.
- .2 Poser les moulures d'affleurement sur le pourtour des plafonds suspendus.
- .3 Poser des moulures d'affleurement aux points de rencontre des plaques de plâtre avec des surfaces sans couvre joint, ainsi qu'aux endroits indiqués. Sceller les joints avec un produit d'étanchéité.
- .4 Poser des bandes isolantes continues aux rives des plaques de plâtre et des moulures d'affleurement, à leurs points de rencontre avec les cadres métalliques des fenêtres et des portes extérieures, afin d'assurer une rupture de la conduction thermique.
- .5 Poser une moulure à cavet aux points de jonction mur/plafond selon les indications. Réduire le nombre de joints au minimum; utiliser des moulures d'angles et des pièces d'enture.
- .6 D'une façon générale ne pas utiliser des moulures en « J » ou en « L » apparentes, mais seulement des garnitures dissimulées, telles que spécifiées, entièrement noyées dans le composé à joint. Utiliser une seule longueur dans chaque cas, autant que possible. S'assurer que les garnitures ne tombent pas sur des bordures amincies, ni ne soient plus profondes que la plaque de plâtre dans le cas des garnitures de rebord.
- .7 Selon les indications, installer des moulures d'angle arrondies à la rencontre des murs à angle droit et à la rencontre des murs et des plafonds. Installer les moulures dans un plein lit d'enduit à gypse à prise chimique.

3.7 TRAPPES DE VISITE (TRAPPES D'ACCÈS)

- .1 Ne pas installer de trappe si la localisation n'a pas été approuvée par l'Architecte.
- .2 Renforcer le périmètre des ouvertures pour trappes d'accès et assujettir fermement les cadres à la charpente.



3.8 JOINTS DE RETRAIT ET JOINTS DE DILATATION

.1 Joints de retrait :

- .1 Placer des joints de retrait aux endroits requis selon les normes applicables, les recommandations des fabricants et indiqués aux plans. Au minimum, placer les joints de retrait aux endroits où il y a changement dans la nature du support ainsi qu'à chaque 9 mètres maximum le long des corridors de grande longueur et sur tous les murs qui sont de longueur supérieure à 9 mètres. Au plafond, placer les joints de retrait à chaque 9 mètres linéaires dans tous les sens. Aligner les joints des plafonds avec les joints des cloisons. Si les joints de panneaux sont en ligne avec les ouvertures dans les murs, placer les joints de retrait en alignement avec les cadres des portes ou des parties visions. Dans tous les cas obtenir les recommandations du manufacturier avant l'installation.
- .2 Réaliser les joints de retrait en utilisant des moulures pour joint de contrôle (retrait) à profil « V » en zinc. Appliquer un scellant continu sur boudin compressible pour obturer le creux de la moulure.
- .3 Déterminer, avec l'aide du manufacturier, l'emplacement des joints de retrait avant d'ériger les colombages.
- .4 Poser une bande continue de polyéthylène (formant écran anti poussière) en arrière du joint de retrait et le chevauchant.
- .5 Réaliser les joints de retrait d'équerre et d'alignement. Exécuter des joints propres, bien coupés, à la rencontre avec des surfaces existantes ou des matériaux dissimilaires. Installer un fond de joint et sceller avec un produit d'étanchéité.
- .6 Lorsqu'un degré de résistance au feu est requis, ou pour assurer la performance acoustique, remplir l'espace entre les colombages ou les supports, de part et d'autre du joint, avec un isolant ignifuge, ou écarter les colombages et ajouter deux (2) épaisseurs de gypse fixées sur les colombages, selon les indications.

.2 Joints de dilatation :

- .1 Aux endroits indiqués, coordonner la pose des plaques de plâtre avec celle des joints de dilatation spécifiés aux plans. Les recouvrir d'un écran anti-poussière continu.
- .2 Réaliser les retraits requis pour l'installation des couvre-joints, selon les recommandations du manufacturier.

3.9 RUBAN ET PÂTE À JOINTS – RÈGLES GÉNÉRALES

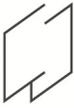
- .1 Finir les joints entre les panneaux et dans les angles rentrants au moyen des produits suivants : pâte à joints, ruban à joints et enduit à ruban. Appliquer ces produits et lisser en amincissant le tout de façon à rattraper le fini de la surface des panneaux et selon les recommandations du manufacturier.



- .2 Recouvrir les moulures d'angles, les joints de retrait et, au besoin, les garnitures, de deux (2) couches de pâte à joints et d'une (1) couche d'enduit à ruban, lissées et amincies de façon à rattraper le fini de la surface des panneaux.
- .3 Remplir les creux aux têtes de vis avec de la pâte à joints et de l'enduit à ruban jusqu'à l'obtention d'une surface uniforme et d'affleurement avec les surfaces adjacentes des plaques de plâtre, de façon que ces creux soient invisibles une fois l'enduit de finition appliqué.
- .4 Poncer légèrement les arêtes vives et les autres imperfections. Éviter de poncer les surfaces adjacentes qui n'en ont pas besoin.
- .5 **Les joints et la préparation de surface doivent être faits sur toute la surface du gypse, notamment jusqu'au sol pour permettre une adhérence parfaite de tous les types de plinthe de plancher.**
- .6 Une fois la pose terminée, l'ouvrage doit être lisse, de niveau ou d'aplomb, exempt d'ondulations et d'autres défauts, et prêt à être revêtu de la finition prévue.
- .7 Finition des panneaux de revêtement intérieurs de plaques de plâtre hydrofuges résistants à l'impact. Il est important de suivre les directives suivantes :
 - .1 Pour la première couche de joint on devra utiliser un composé à joints à prise chimique et un ruban de papier noyé dans le composé à joint. Il est important de ne pas utiliser de ruban de fibre de verre.
 - .2 Pour les dernières couches de finition on devra utiliser un composé à joints régulier (27 kg). Un composé à joint léger sera refusé.
 - .3 Recouvrir les panneaux finis d'un apprêt, tel que recommandée par le manufacturier pour garantir une surface lisse et uniforme.

3.10 FINITION DES PANNEAUX DE GYPSE

- .1 Sauf exigences plus rigoureuses des ensembles testés utilisés (résistances au feu et/ou acoustique), procéder à la finition des panneaux de gypse des murs et plafond conformément aux exigences énoncées dans le document intitulé Recommended Specification on Level of Gypsum Board Finish, de l'AWCI. Respecter les exigences minimales suivantes dans tous les cas :
 - .1 Partie supérieure des cloisons, au-dessus des plafonds finis :
Finition de degré 2
Au minimum, les travaux consistent à noyer le ruban posé sur les joints et les angles intérieurs dans une pâte à joint. Le joint doit être lissé et aminci à la truelle en laissant une mince couche de pâte à la surface du joint. La tête des dispositifs de fixation et autres accessoires utilisés doivent être recouverts d'une couche de pâte à joint. Les surfaces doivent être finies lisses et exemptes de marques d'outils et de bosselures.
 - .2 Toutes les autres surfaces (non mentionnées au point précédent) des cloisons et plafonds :
Finition de degré 4
Au minimum, les travaux consistent à noyer le ruban posé sur les joints et les angles intérieurs dans une pâte à joint. Le joint doit être lissé et aminci à la truelle en laissant une mince couche



de pâte à la surface du joint. Appliquer deux couches distinctes additionnelles de pâte sur les joints ainsi que les angles et trois couches sur les têtes des dispositifs de fixation et autres accessoires utilisés. Les surfaces doivent être finies lisses et exemptes de marques d'outils et de bosselures.

- .2 En plus des exigences de la présente section, réaliser le fini des surfaces en fonction du système de finition qui y est installé.
- .3 Recouvrir les moulures d'angles, les joints de retrait et, au besoin, les garnitures, de deux couches de pâte à joint et d'une couche d'enduit à ruban lissées et amincies de façon à rattraper le fini de la surface des panneaux.
- .4 Remplir les dépressions laissées par la tête des vis avec de la pâte à joint et de l'enduit à ruban jusqu'à l'obtention d'une surface unie d'affleurement avec les surfaces adjacentes des plaques de plâtre, de façon que ces dépressions soient invisibles une fois la finition terminée.
- .5 Poncer légèrement les extrémités irrégulières et autres imperfections. Éviter de poncer les surfaces adjacentes.
- .6 Une fois la pose terminée, l'ouvrage doit être lisse, de niveau ou d'aplomb, exempt d'ondulations et d'autres défauts, et prêt à être revêtu d'un enduit de finition.

3.11 PAROIS DES PUITIS

- .1 Réaliser le système de cloisons de retardement au feu incluant les plaques de plâtre, les montants et fermes en E, C-H et J, complets pour répondre aux normes requises et pour respecter les exigences des ULC pour un assemblage résistant au feu de 1 ½ heure ou selon les indications aux plans. Respecter les recommandations du manufacturier et de la présente section pour la pose des accessoires et plaques de plâtre.

3.12 INTÉGRITÉ ACOUSTIQUE ET COUPE-FEU

- .1 L'intégrité des systèmes acoustiques et résistants au feu doit être continue et totale. Aucune ouverture et/ou discontinuité sans traitement avec produit ou un système adéquat (homologué) n'est permise.
- .2 Emboîter les éléments structuraux (poutres, poutrelles, etc.) ou autres qui sont situés au-dessus des cloisons à construire jusqu'au pontage, de façon à obtenir les mêmes propriétés acoustiques et pare-feu que la cloison sous-jacente.
- .3 À l'emplacement des cloisons à construire jusqu'au pontage, obturer d'une façon parfaitement étanche les ouvertures autour des fils, conduits, tuyaux, éléments structuraux ou autres.
- .4 Aux endroits où des appareils d'éclairage ou des accessoires sont en retrait dans les cloisons ayant une résistance au feu, ces appareils et accessoires doivent être munis de parois ayant une résistance au feu équivalente à celle de la cloison, aux endroits indiqués.
- .5 Compléter l'étanchéité coupe-feu à l'aide de système coupe-feu conforme à la section 07 84 00 Ensemble coupe-feu.
- .6 Compléter l'intégrité acoustique à l'aide de scellement conforme à la section 07 92 10, Produits d'étanchéité.



3.13 INTÉGRITÉ ACOUSTIQUE DES MURS EXTÉRIEURS

- .1 Les cloisons intérieures, qui butent sur le mur extérieur, doivent se prolonger jusqu'à la face extérieure des colombages des murs extérieurs, lorsque l'isolation est installée à l'extérieur des colombages.

3.14 NETTOYAGE

- .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

3.15 PROTECTION

- .1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par la réalisation des travaux de cette section.

FIN DE SECTION



1 GÉNÉRALITÉS

1.1 PORTÉE DES TRAVAUX

- .1 L'Entrepreneur fournira tous les matériaux, la main-d'oeuvre, les échafaudages, l'outillage, l'équipement et tous les services nécessaires pour l'exécution de tous les travaux de peinture et leurs compléments tels qu'indiqués sur les dessins, bordereaux des finis et décrits dans la présente section, incluant de façon non limitative:

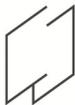
RÈGLE GÉNÉRALE :

Toutes les surfaces neuves qui sont à peindre, doivent l'être. Voir les dessins pour plus de précision.

- Le peinturage de tous les murs, cloisons, planchers et plafonds indiqués aux dessins.
- Toutes les descentes en gypse doivent être peinturées.
- Le nettoyage et la préparation des surfaces.
- L'application en atelier et au chantier de couches d'apprêt selon les prescriptions du devis.
- La protection des surfaces qui ne doivent pas être peintes en atelier.
- La protection du mobilier d'ébénisterie installé pour tout les travaux de peinture à proximité.
- L'application sur le chantier de couches de retouche pour les parties qui ont été endommagées ou pour les assemblages réalisés au chantier.
- Le peinturage ou la teinture des portes et cadres en bois et des portes et cadres en acier où indiqué aux dessins.
- Le peinturage de tous les métaux ouvrés.
- Le peinturage de tous les nouveaux conduits de ventilation, d'électricité et de plomberie apparents.
- Le peinturage de toutes les surfaces non-finies et apparentes.
- Le peinturage des panneaux de contreplaqué pour panneaux électriques, informatiques ou autres.
- Vernir tout le bois des murs et des plafonds qui sont apparents à l'intérieur du bâtiment.
- Appliquer l'enduit protecteur sur le bois (soffite) apparent à l'extérieur.
- Le retour à son fournisseur des contenants vides et des produits non utilisés dans le cadre de programme de récupération et de gestion et élimination de ces produits de façon responsable.

.2 RÈGLE GÉNÉRALE POUR LES COULEURS :

- .1 Couleurs au choix de l'architecte dans la gamme des couleurs Sico, Benjamin Moore, Sherwin-Williams, etc. L'architecte pourra choisir jusqu'à 3 couleurs différentes par pièce en plus de la couleur des cadres de portes et fenêtres.
- .2 Dans les systèmes de peinture à trois (3) couches, la deuxième couche devra être d'une teinte légèrement plus pâle que la



couche de finition pour faciliter le repérage visuel de chaque couche.

- .3 Appliquer 4 couches pour les couleurs vives et les couleurs très vives, le cas échéant.

1.2 SECTIONS DE DEVIS CONNEXES

- .1 01 10 00 Exigences générales
- .2 08 11 14 – Portes et cadres
- .3 09 21 16 – Gypse et colombage métallique

1.3 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 CAN/CGSB 85.100
- .2 GS-11-[2008, 2ND EDITION], PAINTS AND COATINGS.
- .3 SANTÉ CANADA/SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT)
- .3 THE MASTER PAINTERS INSTITUTE (MPI)
 - .1 ARCHITECTURAL PAINTING SPECIFICATION MANUAL - [ÉDITION COURANTE].
 - .2 MAINTENANCE REPAINTING MANUAL - [ÉDITION COURANTE].
 - .3 STANDARD GPS-1- [12], MPI GREEN PERFORMANCE STANDARD.
 - .4 STANDARD GPS-2- [12], MPI GREEN PERFORMANCE STANDARD.
- .4 SOUTH COAST AIR QUALITY MANAGEMENT DISTRICT (SCAQMD), CALIFORNIA STATE, REGULATION XI. SOURCE SPECIFIC STANDARDS
- .5 SCAQMD RULE 1113-[A2007], ARCHITECTURAL COATINGS.
- .6 ANSI/NACE NO. 13/SSPC-ACS-1-[2016] -SG, INDUSTRIAL COATING AND LINING APPLICATION SPECIALIST QUALIFICATION AND CERTIFICATION
- .7 TEST METHOD FOR MEASURING TOTAL VOLATILE ORGANIC COMPOUND CONTENT OF CONSUMER PRODUCTS, EPA METHOD 24 - SURFACE COATINGS.
- .8 SW-846, TEST METHOD FOR EVALUATING SOLID WASTE, PHYSICAL/CHEMICAL METHODS.
- .9 CODE NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES DU CANADA [2015] (CNPI).
- .10 SOCIETY FOR PROTECTIVE COATINGS (SSPC)
 - .1 SYSTEMS AND SPECIFICATIONS, SSPC PAINTING MANUAL [2011].

1.4 ÉCHANTILLONS / DOCUMENTS À SOUMETTRE

- .1 Soumettre les échantillons conformément aux prescriptions de la Section 01 10 00 Exigences Générales
L'entrepreneur doit soumettre à l'architecte, pour examen, des échantillons et/ou fiche technique de tout ce qui est incorporé au projet et qui est mentionné dans la présente section.



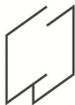
- .2 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que la documentation du fabricant concernant la peinture et les produits relatifs à la peinture. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites, la finition et l'emplacement où ils sont utilisés dans le bâtiment.
- .3 Fournir deux (2) panneaux échantillons de 200 mm x 300 mm de chaque produit de finition prescrit, de chaque couleur, chaque texture et chaque degré de brillant ou de lustre requis, conformément aux exigences du MPI Painting Specification Manual, en utilisant les matériaux supports sur lesquels ils doivent être posés.
- .3 **Fournir une copie des bonds de commande des produits à faible composé organique volatile (ECOspec).**
- .4 Soumettre au Professionnel de la construction un dossier complet de tous les produits utilisés. Indiquer tous les produits dont se compose chaque système, en précisant les renseignements ci-après pour chacun d'eux :
 - .1 Le nom, le type, l'utilisation (c.-à-d. les matériaux et l'endroit où ils sont appliqués).
 - .2 Le numéro de produit du Fabricant.
 - .3 Les numéros de code des couleurs.

1.5 ÉCHANTILLON D'OUVRAGE

- .1 Les échantillons d'ouvrages à réaliser sont les suivants :
 - .1 Un mur complet de peinture pour toutes les couleurs spécifiées au plan des finis. Les murs à peindre doivent être identifiés par l'Architecte.
 - .2 Tout autre échantillon demandé par l'Architecte.
- .2 Exécution des échantillons d'ouvrages :
 - .1 Réaliser les échantillons d'ouvrage requis aux endroits indiqués par l'Architecte.
 - .2 Laisser 72 heures à l'Architecte pour examiner les échantillons d'ouvrage avant d'entreprendre les travaux.
 - .3 Une fois révisés par l'Architecte, les échantillons de l'ouvrage constitueront la norme minimale à respecter en ce qui a trait aux travaux faisant l'objet de la présente section.
 - .4 Les échantillons d'ouvrages rejetés devront être démantelés, les matériaux rejetés seront emportés hors du site et un nouvel échantillon d'ouvrage devra être réalisé jusque l'approbation par l'Architecte.

1.6 MATÉRIAUX/MATÉRIEL DE REMPLACEMENT

- .1 Fournir un (1) contenant d'un (1) litre de chaque couleur et de chaque type de produit. Marquer les contenants de peinture et d'enduit en associant chaque couleur et chaque type de produit utilisé à la nomenclature des revêtements de peinture et d'enduit acceptée, précisant en outre les couleurs sélectionnées pour les différents produits.

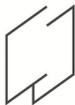


1.7 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Se conformer aux plus récentes exigences du MPI relativement aux travaux de peinture intérieurs, y compris celles visant le nettoyage et la préparation des surfaces ainsi que l'application de primaire ou de peinture d'impression.
- .2 Les produits utilisés, soit primaires ou produits d'impression, peintures, enduits, vernis, teintures, laques, produits de remplissage, diluants, solvants et autres, doivent figurer sur la dernière version de la Liste des produits approuvés donnée dans le MPI Painting Specification Manual.
- .3 Tous les produits formant le système de peinture choisi doivent provenir du même fabricant et les détails de préparation, d'installation ou de limitations doivent provenir de ce dernier.
- .4 Les produits de peinture tels que l'huile de lin, la gomme-laque et l'essence de térébenthine doivent être de très grande qualité et compatibles avec les autres produits de revêtement utilisés, selon les besoins. Ils doivent provenir d'un fabricant approuvé cité dans le MPI Painting Specification Manual.
- .5 Norme de qualité : les surfaces examinées doivent, sous l'éclairage naturel ou définitif prévu, satisfaire aux exigences ci-après.
 - .1 Ouvrages intérieurs verticaux : aucun défaut visible à une distance de 1 000 mm, à un angle de 90° par rapport à la surface examinée.
 - .2 Plafonds : aucun défaut visible par un observateur au sol, à un angle de 45° par rapport à la surface examinée, sous l'éclairage définitif prévu.
 - .3 La couleur et le brillant de la couche de finition doivent être uniformes sur la totalité de la surface examinée.
- .6 Qualification :
 - .1 L'Entrepreneur doit posséder au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution de travaux semblables, références à l'appui. À cet égard, il doit fournir la liste des trois (3) derniers projets comparables auxquels il a participé, en y précisant le nom et l'emplacement du projet, l'autorité contractuelle chargée du devis et le nom du gestionnaire du projet.
 - .2 Les travaux de peinture doivent être exécutés par des ouvriers qualifiés aux termes de la réglementation en vigueur dans la sphère de compétence locale.
 - .3 Des apprentis peuvent aussi être engagés à la condition qu'ils travaillent sous la supervision directe d'un ouvrier qualifié, conformément à la réglementation régissant ce corps de métier.

1.8 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Livraison et acceptation: livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .2 Les étiquettes doivent indiquer:
 - .1 le type de peinture ou d'enduit;
 - .2 la conformité aux normes ou aux exigences pertinentes;
 - .3 le numéro de couleur, selon la liste des couleurs spécifiées.
- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et le matériel à l'intérieur dans un endroit



- propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
- .2 Manipuler et entreposer les produits selon les recommandations du fabricant.
 - .3 Entreposer les produits et les matériels à l'écart des sources de chaleur.
 - .4 Entreposer les produits et les matériels dans un endroit bien aéré, dont la température se situe entre 7 et 30 degrés Celsius.
 - .5 Garder propres et en ordre, à la satisfaction l'Architecte, les aires utilisées pour l'entreposage, le nettoyage et la préparation. Une fois les travaux terminés, remettre ces aires dans leur état initial, à la satisfaction de l'Architecte.
 - .6 Retirer de l'aire d'entreposage seulement les quantités de produits qui seront mises en œuvre le même jour.
 - .7 Exigences relatives à la sécurité incendie
 - .1 Fournir un (1) extincteur à poudre chimique de 9 kg et le placer à proximité de l'aire d'entreposage.
 - .2 Placer dans des contenants scellés, homologués ULC, les chiffons huileux, les déchets, les contenants vides et les matières susceptibles de combustion spontanée, et retirer ces contenants du chantier chaque jour.
 - .3 Manipuler, entreposer, utiliser et éliminer les produits et les matériels inflammables et combustibles conformément aux exigences du Code national de prévention des incendies du Canada (CNPI).

1.9 CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- .1 Les présentes conditions de mise en œuvre sont des indications minimales à respecter. Toute exigence plus restrictive de la présente section et/ou des fabricants doit aussi être respectée. En cas de contradiction, les exigences les plus rigoureuses doivent être appliquées.
- .2 Ne jamais appliquer de peinture dans des endroits où sont effectués des travaux qui dégagent de la poussière.
- .3 Les locaux à peindre doivent être nettoyés avant les travaux afin d'être propre, exempts de poussière et les surfaces doivent être prêtes à l'application de la peinture.
- .4 Chauffage, ventilation et éclairage :
 - .1 Avant de commencer les travaux de peinture, vérifier qu'une ventilation adéquate et continue peut être assurée d'une part et, d'autre part, que des installations de chauffage appropriées permettent de porter les températures de l'air ambiant et des subjectiles à plus de 10 °C, au moins 24 heures avant le début des travaux. Maintenir cette température pendant toute la durée de la mise en œuvre et après l'achèvement des travaux, jusqu'à ce que la peinture soit suffisamment durcie.
 - .2 Ventiler les espaces clos. Assurer une ventilation continue durant les sept (7) jours qui suivent l'achèvement des travaux.
 - .3 Fournir et installer temporairement les appareils de chauffage et de ventilation nécessaires si les systèmes permanents ne peuvent pas être utilisés; si les systèmes permanents du bâtiment ne permettent pas de satisfaire aux exigences minimales, fournir et installer les



- appareils supplémentaires requis pour respecter ces dernières. Il est interdit d'utiliser des appareils à combustion à cette fin.
- .4 Avant de commencer les travaux de peinture, vérifier que le niveau d'éclairage des surfaces à peindre est au moins de 323 lux.
 - .5 Température ambiante, humidité relative et teneur en humidité du sujetile :
 - .1 À moins d'une autorisation précise donnée au préalable De l'architecte, ne pas procéder aux travaux de peinture en présence des conditions suivantes :
 - .1 La température de l'air ambiant et celle du sujetile sont inférieures à 10 °C ;
 - .2 La température du sujetile est supérieure à 32 °C, à moins que la peinture à appliquer ne soit précisément formulée pour une mise en œuvre à température élevée ;
 - .3 On prévoit une baisse de la température de l'air ambiant et du sujetile sous la limite recommandée par le MPI ou par le fabricant de la peinture ;
 - .4 L'humidité relative est supérieure à 85 % ou le point de rosée correspond à un écart de moins de 3 °C entre la température de l'air et celle du sujetile;
 - .2 Ne pas procéder aux travaux de remise à neuf des peintures si la teneur en humidité des sujetiles est supérieure aux valeurs suivantes :
 - .1 12 % pour le béton et la maçonnerie (briques et blocs de béton/d'argile) ;
 - .2 15 % pour le bois ;
 - .3 12 % pour les plaques et les enduits de plâtre.
 - .3 A l'aide d'un humidimètre électronique correctement étalonné, effectuer les essais visant à déterminer la teneur en humidité des sujetiles.
 - .4 Effectuer des essais sur les surfaces en enduit, en béton et en maçonnerie en vue de déterminer leur alcalinité, l'adhérence du système existant et la résistance à l'arrachement ou levage de la couche de finition proposée.
 - .6 État des surfaces et conditions de mise en œuvre :
 - .1 Procéder aux travaux de peinture dans les zones où l'air ambiant est exempt de poussières en suspension générées par les travaux de construction ou encore de particules soufflées par le vent ou le système de ventilation et, de ce fait, susceptibles d'altérer les surfaces finies.
 - .2 Appliquer la peinture sur des surfaces correctement préparées et dont la teneur en humidité se situe à l'intérieur de la plage spécifiée dans la présente section.
 - .3 Appliquer la peinture seulement lorsque la couche précédente est sèche ou suffisamment durcie.
 - .4 Appliquer les produits de peinture lorsque les conditions météorologiques prévues pour toute la durée de la mise en œuvre sont conformes aux recommandations du fabricant.
 - .5 Ne pas appliquer de peinture en présence des conditions suivantes :
 - .1 On prévoit une baisse de la température ambiante au-dessous de 10 °C avant le durcissement complet de la peinture ;



- .2 On prévoit une baisse de la température ambiante et de la température du subjectile sous la limite recommandée par le MPI ou le fabricant de la peinture ;
- .3 Les surfaces à peindre sont humides, mouillées ou givrées.
- .6 Fournir un abri lorsque la peinture est appliquée par temps froid ou humide, et l'entretenir comme il se doit. Chauffer les subjectiles et l'air ambiant afin de respecter les conditions de température et d'humidité recommandées par le Fabricant. Protéger les surfaces jusqu'à ce que la peinture soit sèche ou que les conditions météorologiques soient adéquates.
- .7 Organiser les travaux de peinture de manière que les surfaces exposées à la lumière directe du soleil soient entièrement peintes tôt le matin.
- .8 Enlever la peinture des surfaces qui ont été exposées au gel, à une humidité excessive, à la pluie, à la neige ou à la condensation. Préparer ces surfaces à nouveau et reprendre les travaux de peinture.

1.10 EXAMEN DES DESSINS

- .1 L'entrepreneur devra examiner tous les plans, dessins architecturaux, devis et spécifications, et bien comprendre toutes les conditions rattachées à son travail et concernant l'application des matériaux spécifiés. Il devra examiner tous les dessins et spécifications concernant les sous-traitants afin de prévoir les travaux de finition requis. Aucune réclamation ne pourra recevoir considération pour des ouvrages omis dans l'estimation de l'entrepreneur, soit par négligence ou défaut d'avoir fait avec soin l'examen et la coordination de tous les travaux de finition. Aucun paiement dépassant le prix approuvé par le contrat ne sera accordé à moins d'une autorisation écrite de l'architecte ou de son représentant.

1.11 GARANTIE

- .1 L'apparence des finis doit satisfaire l'architecte et tout travail non approuvé devra être repris immédiatement après notification. L'entrepreneur-peintre ne pourrait être tenu responsable d'un dommage causé par les autres corps de métier. L'architecte exigera une garantie écrite de un (1) an.

2 PRODUITS

2.1 EXIGENCES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

- .1 Les produits de peinture utilisés doivent être conformes aux exigences régissant l'obtention de la mention « Choix environnemental » E2 ou E3 du MPI, accordée en fonction de la teneur en composés organiques volatils (COV) déterminée selon la méthode numéro 24 de la Environmental Protection Agency (EPA)
- .2 Exigences de performance écologique selon la norme MPI GPS-2-12.



2.2 MATÉRIAUX/MATÉRIELS

- .1 Seuls les produits homologués ayant obtenu la mention Choix environnemental E2 ou E3 peuvent être utilisés dans le cadre des présents travaux.
- .2 Se conformer aux plus récentes exigences du MPI relativement aux revêtements de peinture intérieurs, y compris celles visant la préparation des surfaces et l'application de primaire ou de peinture d'impression
- .3 Prescrire des produits figurant sur la Liste des produits approuvés du MPI et ayant au moins obtenu la mention E2 ou E3 pour satisfaire, le cas échéant, aux exigences visant la qualité de l'air intérieur, notamment en ce qui a trait aux odeurs.
- .4 Les peintures, les enduits, les adhésifs, les solvants, les produits de nettoyage, les lubrifiants et autres produits utilisés doivent présenter les caractéristiques suivantes:
 - .1 produits ininflammables;
 - .2 produits fabriqués sans aucun composé contribuant à l'appauvrissement de l'ozone dans la haute atmosphère;
 - .3 produits fabriqués sans aucun composé favorisant la formation de smog dans la basse atmosphère;
 - .4 produits ne contenant pas de chlorure de méthylène (dichlorométhane), d'hydrocarbures chlorés et de pigments métalliques toxiques;
- .5 La préparation et l'application d'enduits à base d'eau ainsi que d'enduits à base d'eau recyclés ne doivent en aucun cas dégager:
 - .1 de matières pouvant générer une demande biochimique en oxygène (DBO) supérieure à 15 mg/L dans l'effluent non dilué d'une installation de production qui se déverse dans un cours d'eau naturel ou dans une installation de traitement des eaux usées ne prévoyant pas de traitement secondaire;
 - .2 de matières portant le total des solides en suspension (TSS) à plus de 15 mg/L dans le cas d'un effluent non dilué déversé dans un cours d'eau naturel ou dans une installation de traitement des eaux usées ne prévoyant pas de traitement secondaire.
- .6 Les peintures, les teintures et les vernis à l'eau de même que les produits de revêtement à base d'eau recyclés doivent au moins satisfaire aux exigences du programme Choix environnemental relatives à la mention E2.
- .7 Les produits de revêtement à base d'eau recyclés doivent contenir au moins 50 % de matières recyclées après consommation.
- .8 Les produits de revêtement à base d'eau recyclés ne doivent pas contenir:
 - .1 une quantité de plomb supérieure à 600.0 ppm en poids par rapport aux matières solides totales;
 - .2 une quantité de mercure supérieure à 50.0 ppm en poids par rapport au produit total;
 - .3 une quantité de cadmium supérieure à 1.0 ppm en poids par rapport au produit total;
 - .4 une quantité de chrome hexavalent supérieure à 3.0 ppm en poids par rapport au produit total;



- .5 une quantité de composés organochlorés ou de biphényles polychlorés (BPC) (diphényles polychlorés) supérieure à 1.0 ppm en poids par rapport au produit total.

2.3 MÉLANGE ET MISE EN COULEUR

- .1 Effectuer la mise en couleur des produits de revêtement avant leur transport vers le chantier.
- .2 Mélanger les peintures en pâte, en poudre ou à durcissement catalytique conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .3 Une certaine quantité de diluant peut, au besoin, être ajoutée à la peinture, conformément aux recommandations du fabricant. Le kérosène ou tout solvant organique similaire ne doit pas être utilisé pour diluer les peintures à l'eau.
- .4 Diluer la peinture à appliquer au pistolet conformément aux instructions du fabricant.
- .5 Avant et pendant son application, agiter soigneusement la peinture dans son contenant pour défaire les matières agglutinées, pour assurer la dispersion complète des pigments déposés, et pour préserver l'uniformité de la couleur et du brillant de la peinture appliquée. Tamiser au besoin.

2.4 DEGRÉ DE BRILLANT (LUSTRE)

- .1 Par brillant de la peinture, on entend le degré de lustre de la peinture mise en œuvre, selon les valeurs présentées dans le tableau qui suit:

<u>Brillant à 60 degrés</u>		<u>Lustre à 85 degrés</u>	
Degré de brillant 1 - fini mat	au plus 5		au plus 10
Degré de brillant 2 - fini velours	au plus 10		de 10 à 35
Degré de brillant 3 - fini coquille d'œuf	de 10 à 25		de 10 à 35
Degré de brillant 4 - fini satin	de 20 à 35		au moins 35
Degré de brillant 5 - fini semi-brillant	de 35 à 70		
Degré de brillant 6 - fini brillant	de 70 à 85		
Degré de brillant 7 - fini très brillant	plus de 85		

- .2 Les degrés de brillant des surfaces revêtues de peinture doivent être conformes aux indications et à la nomenclature des finitions des surfaces.

2.5 FINITION INTÉRIEURE – SYSTÈMES DE PEINTURE

- 1. Système pour plafonds de placoplâtre, panneaux de gypse et de béton coulé :
 - Une (1) couche d'apprêt/scelleur au latex approuvé MPI-50.
 - COV : 0
 - Produit de référence :
 - .1 Série 850-130 de Sico;
 - .2 Ultra Spec500 K531 de Benjamin Moore;
 - .3 Promar 200 0 COV série B28W12600 de Sherwin-Williams;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

ET



Deux (2) couches de finition latex mat à plafond au latex.

COV : 0

Brillance (60°) : 0 à 5 %

Produits de référence :

- .1 Séries 851-116, 831-117 ou 831-6xx de Sico;
- .2 Ultra Spec500 F535 de Benjamin Moore;
- .3 Promar 400 0 COV série B30-4600 de Sherwin-Williams;
- .4 Ou équivalent approuvé.

2. Système pour murs de placoplâtre, panneaux de gypse, de béton coulé et blocs de béton :

Une (1) couche d'apprêt/scelleur au latex approuvé MPI-50.

COV : < 150 g/L

Produits de référence :

- .1 Séries 870-130 ou 870-799 de Sico;
- .2 Ultra Spec500 K531 de Benjamin Moore;
- .3 Promar 200 0 COV série B28W12600 de Sherwin-Williams
- .4 Ou équivalent approuvé.

ET

Salles de toilette, cuisine, dépôt : Deux (2) couches de peinture latex 100 % acrylique fini mélamine.

COV : 0

Brillance (60°) : 20 à 30 %

Produits de référence :

- .1 Série 855 de Sico;
- .2 Eco SpecWB F375 de Benjamin Moore;
- .3 Solo série A73 de Sherwin-Williams;
- .4 Ou équivalent approuvé.

OU

Bureaux : Deux (2) couches de peinture latex 100 % acrylique fini velouté.

COV : 0

Brillance (60°) : 4 à 10 %

Produits de référence :

- .1 Série 853 de Sico;
- .2 Eco SpecWB F375 de Benjamin Moore;
- .3 Solo série A75 de Sherwin-Williams;
- .4 Ou équivalent approuvé.

OU

Salles de douches et salles de toilette : Deux (2) couches de peinture à l'époxy catalysé à base d'eau semi-lustré (2 composantes).

COV : ± 26 g/L

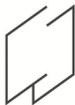
Épaisseur de feuillet sec recommandée : 2,0 – 4,0 mils

Produits de référence :

- .1 Série Aquapon WB EP de PPG;
- .2 Corotech V440 fini lustré de Benjamin Moore;
- .3 PRO Industrial Catalyse série K73-360 de Sherwin-Williams;
- .4 Ou équivalent approuvé.

OU

Corridor : Deux (2) couches de peinture à l'époxy pré catalysé à base d'eau lustre 3.



COV : < 100 g/L
Brillance (60°) : 10 à 25 %
Épaisseur de feuil sec recommandée : 1,5 – 3,0 mils

Produits de référence :

- .1 Série Pitt-Glaze 16-310 de PPG;
- .2 Corotech V342 de Benjamin Moore;
- .3 PRO Industrial Pre-Cat série K46-1150 de Sherwin-Williams;
- .4 Ou équivalent approuvé.

3. Système pour surfaces de bois à peindre (portes ou boiseries)
n/a

ADD. A3

4. Système pour boiseries à vernir au latex, autres que planchers :

~~Appliquer 3 couches de vernis clair au latex brillant~~

~~COV : < 200 g/L~~

~~Brillance (60°) : 70 %~~

~~Produits de référence :~~

- ~~.1 Série 194-090 de Sico;~~
- ~~.2 Polyuréthane acrylique F422 de Benjamin Moore;~~
- ~~.3 Ou équivalent approuvé.~~

~~OU~~

Appliquer 3 couches de vernis clair au latex semi-lustré

COV : < 200 g/L

Brillance (60°) : 35 à 45 %

Produits de référence :

- .1 Série 194-100 de Sico;
- .2 Polyuréthane acrylique F423 de Benjamin Moore;
- .3 Minwax PRO series de Sherwin-Williams;
- .4 Ou équivalent approuvé.

~~OU~~

~~Appliquer 3 couches de vernis clair au latex satiné~~

~~COV : < 200 g/L~~

~~Brillance (60°) : 15 à 25 %~~

~~Produits de référence :~~

- ~~.1 Série 194-110 de Sico;~~
- ~~.2 Minwax PRO series de Sherwin-Williams;~~
- ~~.3 Ou équivalent approuvé.~~

5. Système pour surfaces de métal ferreux, apprêtées ou non :
 - .1 Effectuer un profilage dont le résultat s'apparente à CSPC-SP6. Bien dépoussiérer. Bien rincer à l'eau et assécher.
 - .2 Appliquer une couche d'époxy industriel catalysé à deux composants (tolérant de surfaces plus ou moins bien préparées). Fini semi-lustré.

COV : ± 128 g/L
Épaisseur de feuil sec recommandée : 4,0 - 7,0 mils

Produits de référence:
 - .1 Série 97-145, Pitt-Guard DTR de PPG;
 - .2 Corotech époxy mastic V160 de Benjamin Moore;
 - .3 Macropoxy 646 série B58W610 de Sherwin-Williams;
 - .4 Ou équivalent approuvé.



- .3 À l'intérieur du temps de recouvrement prescrit à la fiche technique, appliquer une (1) couche de revêtement polyuréthane industriel catalysé à deux composants.
COV : ± 241 g/L
Épaisseur de feuil sec recommandée : 3,0 - 5,0 mils
Conforme à la norme ASTM D 3359,
Produits de référence:
.1 Série 95-3300, Durethane DTM de PPG;
.2 Corotech uréthane mastic D.S.M. V570 de Benjamin Moore;
.3 Acrolon 100 série B67 de Sherwin-Williams;
.4 Ou équivalent approuvé.

ADD. A3

6. Système pour surfaces de métal galvanisé :
- ~~Traiter la surface avec un nettoyant alcalin à base d'eau.
pH : 11,5 à 13,0
Produits de référence:
.1 Série Duraprep prep 88 de PPG;
.2 AeroGreen AC 10 de Sherwin-Williams;
.3 Ou équivalent approuvé.~~
- ~~ET
Appliquer 2 couches d'époxy siloxane satiné.
COV : < 75,0 g/L
Épaisseur de feuil sec recommandée : 3,0 - 6,0 mils
Produits de référence:
.1 Série PSX 805 de PPG;
.2 Sher-Loxane 800 de Sherwin-Williams;
.3 Ou équivalent approuvé.~~
- Effectuer un profilage dont le résultat s'apparente à CSPC-SP6. Voir à ne pas exécuter un sablage excessif pouvant endommager la galvanisation. Bien dépeussierer.
Bien rincer à l'eau et assécher.
- ET
Appliquer une couche d'époxy polyamine à deux composants (tolérant de surfaces plus ou moins bien préparées). Fini semi-lustré.
COV : ± 180 g/L (EPA Method 24)
Épaisseur de feuil sec recommandée : 4,0 - 8,0 mils
Produits de référence:
.1 Série Amerlock 2 / Sigmacover 2 de PPG;
.2 Corotech époxy mastic V160 de Benjamin Moore;
.3 Macropoxy 646 série B58W610 de Sherwin-Williams;
.4 Ou équivalent approuvé.
- ET
À l'intérieur du temps de recouvrement prescrit à la fiche technique, appliquer une (1) couche de revêtement polyuréthane industriel catalysé à deux composants.
COV : ± 241 g/L
Épaisseur de feuil sec recommandée : 3,0 - 5,0 mils
Conforme à la norme ASTM D 3359
Produits de référence:
.1 Série 95-3300, Durethane DTM de PPG;



.2 Corotech uréthane mastic D.S.M. V570 de Benjamin Moore;

.3 Acrolon 100 série B67 de Sherwin-Williams;

.4 Ou équivalent approuvé.

7. Système pour plafonds de grande surface en « steel deck » et pontage d'acier (exempt de rouille) :
n/a

8. Système pour surfaces métalliques telles que tuyaux, conduits et grilles de ventilation, calorifères :

Appliquer 1 couche d'apprêt antirouille mono composant acrylique à base d'eau.

COV : ± 91 g/L

Épaisseur de feuil sec recommandée : 2,2 – 3,5 mils

Produits de référence:

.1 Série Pitt-Tech Plus 4020PF de PPG;

.2 Corotech apprêt acrylique pour métal V110 de Benjamin Moore;

.3 PRO Industrial Pro-Cryl série B66W1310 de Sherwin-Williams;

.4 Ou équivalent approuvé.

ET

Appliquer 2 couches de peinture d'émail à base d'eau 100% acrylique.

COV : 90 g/L

Fini : satiné 90-1700

Épaisseur de feuil sec recommandée : 2,0 – 4,0 mils

Produits de référence:

.1 Série Pitt-Tech Plus EP 90 de PPG;

.2 Corotech émail acrylique D.S.M. V331 fini semi-lustré de Benjamin Moore;

.3 PRO Industrial DTM série B66 de Sherwin-Williams;

.4 Ou équivalent approuvé.

9. Système pour structure de bois à finir au naturel :

.1 Pontage de bois et structure de bois apparents : Appliquer le produit « Huile Brio » de la compagnie Prato-Verde ou équivalent approuvé.

.1 Couleur : Au choix de l'architecte dans la gamme de couleur standard du manufacturier (la gamme standard doit comprendre une vingtaine d'options de couleur).

.2 Fini : Mat

.3 Provenance : Canada

.2 Faire, côte à côte, un échantillon avec trois couleurs (en utilisant le bois qui sera installé) pour approbation par l'architecte avant de débiter les travaux. Les trois couleurs doivent être choisies par l'architecte parmi la charte standard du manufacturier

.3 Sabler tout le bois (avec un papier de grain 120) avant l'application de l'huile.

.4 Installer selon les recommandations du fabricant.



2.6 FINITION EXTÉRIEURE – SYSTÈME DE PEINTURE

1. Système pour surfaces de bois à peindre :
Appliquer 1 couche d'apprêt scelleur et bloque taches à l'alkyde.
COV : < 350 g/L
Épaisseur de feuil sec minimum : 2,2 mils
Produits de référence:
 - .1 Série GoPrime 200-135 ou Sico Expert 880-124;
 - .2 Avant-Première apprêt alkyde K094 de Benjamin Moore;
 - .3 Extrême Block de Sherwin-Williams;
 - .4 Ou équivalent approuvé.ET
Appliquer 2 couches de peinture d'extérieur au latex acrylique à base d'eau fini mat.
COV : < 100 g/L
Brillance (60°) : 0 à 5 %
Épaisseur de feuil sec recommandée : 0,9 à 1,1 mils
Produits de référence:
 - .1 Série 971 de Sico;
 - .2 Ultra SpecEXT K447 de Benjamin Moore;
 - .3 A100 série A6 de Sherwin-Williams;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

2. Système pour surfaces de métal ferreux apprêtées ou non :
Effectuer un profilage dont le résultat s'apparente à CSPC-SP6.
Bien dépeussier.
Bien rincer à l'eau et assécher.
ET
Appliquer une couche d'époxy industriel catalysé à deux composants (tolérant de surfaces plus ou moins bien préparées).
Fini semi-lustré.
COV : ± 128 g/L
Épaisseur de feuil sec recommandée : 4,0 - 7,0 mils
Produits de référence:
 - .1 Série 97-145, Pitt-Guard DTR de PPG;
 - .2 Corotech époxy mastic V160 de Benjamin Moore;
 - .3 Macropoxy 646 série B58W610 de Sherwin-Williams;
 - .4 Ou équivalent approuvé.ET
À l'intérieur du temps de recouvrement prescrit à la fiche technique, appliquer une (1) couche de revêtement polyuréthane industriel catalysé à deux composants.
COV : ± 241 g/L
Épaisseur de feuil sec recommandée : 3,0 - 5,0 mils
Conforme à la norme ASTM D 3359
Produits de référence:
 - .1 Série 95-3300, Durethane DTM de PPG;
 - .2 Corotech uréthane mastic D.S.M. V570 de Benjamin Moore;
 - .3 Acrolon 100 série B67 de Sherwin-Williams;
 - .4 Ou équivalent approuvé.



3. ~~N/A~~ ~~Système pour surfaces de métal galvanisé :~~
~~Traiter la surface avec un nettoyant alcalin à base d'eau.~~
~~pH : 11,5 à 13,0~~
~~Produits de référence:~~
~~.1 Série DURAPREP PREP 88 de PPG;~~
~~.2 AeroGreen AC 10 de Sherwin-Williams;~~
~~.3 Ou équivalent approuvé.~~
ET
~~Appliquer 2 couches de peinture 100% acrylique à base d'eau mono-composant.~~
~~COV : ± 84 g/L~~
~~Épaisseur de feuil sec recommandée : 2,0 à 4,0 mils~~
~~Produits de référence:~~
~~.1 Série Pitt tech plus série 90-1110C de PPG;~~
~~.2 Corotech émail acrylique D.S.M. V331 fini semi-lustre / V330 fini lustré de Benjamin Moore;~~
~~.3 PRO Industrial DTM série B66 de Sherwin-Williams;~~
~~.4 Ou équivalent approuvé.~~
4. Système pour ouvrages métalliques galvanisés (ouvrages, [surfaces](#) et escaliers métalliques) :
Effectuer un profilage dont le résultat s'apparente à CSPC-SP6. Voir à ne pas exécuter un sablage excessif pouvant endommager la galvanisation.
Bien dépoussiérer.
Bien rincer à l'eau et assécher.
ET
Appliquer une couche d'époxy polyamine à deux composants (tolérant de surfaces plus ou moins bien préparées). Fini semi-lustré.
COV : ± 180 g/L (EPA Method 24)
Épaisseur de feuil sec recommandée : 4,0 - 8,0 mils
Produits de référence:
.1 Série Amerlock 2 / Sigmacover 2 de PPG;
.2 Corotech époxy mastic V160 de Benjamin Moore;
.3 Macropoxy 646 série B58W610 de Sherwin-Williams;
.4 Ou équivalent approuvé.
ET
À l'intérieur du temps de recouvrement prescrit à la fiche technique, appliquer une (1) couche de revêtement polyuréthane industriel catalysé à deux composants.
COV : ± 241 g/L
Épaisseur de feuil sec recommandée : 3,0 - 5,0 mils
Conforme à la norme ASTM D 3359
Produits de référence:
.1 Série 95-3300, Durethane DTM de PPG;
.2 Corotech uréthane mastic D.S.M. V570 de Benjamin Moore;
.3 Acrolon 100 série B67 de Sherwin-Williams;
.4 Ou équivalent approuvé.
5. Système pour bois à huiler :
Nettoyer le bois avec un nettoyeur/blanchisseur pour bois.



ET

Appliquer 2 couches d'huile pour la protection du bois (imperméabilise et prévient le grisonnement sans altérer la couleur du bois).

COV : < 8 g/L

Solvant : 0

Brillance : Mat satin (5 à 7 %)

Couleur : Au choix de l'architecte

- .1 Faire, côte à côte, un échantillon avec les trois couleurs (en utilisant le bois qui sera installé) pour approbation de l'architecte avant de débiter les travaux. Les trois couleurs doivent être choisies par l'architecte parmi la charte standard du manufacturier

ADD. A3

6. Système de peinture pour acier inoxydable :

Éliminer la saleté, les huiles de fabrication et de coupe, ainsi que les sels sur les surfaces. Employer la méthode de nettoyage par pression avec un émulsifiant pour l'huile et la graisse ou la méthode de nettoyage au solvant SSPC-SP 1.

COV : ± 157 g/L

Produits de référence:

- .1 Série Corotech V600 de Benjamin Moore;
.2 [ND14 Nettoyant / dégraissant de Rust-Oleum](#);
.3 DTM Wash Primer série B71Y1 de Sherwin-Williams;
.4 Ou équivalent approuvé.

ET

Appliquer une couche d'apprêt acrylique à base d'eau adhérent aux surfaces lustrées.

COV : < 100 g/L

Épaisseur de feuil sec recommandée : 1,5 – 2,0 mils

Conforme à la norme ASTM D 3359 (Test réussi 5B)

- .1 Tester le produit sur plusieurs petites sections d'une surface en acier inoxydable afin de vérifier l'adhérence de l'apprêt et de procéder au recouvrement de la surface en entier.
.2 Appliquer lorsque la température varie entre 12,8 °C et 32 °C (35 °F – 95 °F) et l'humidité relative inférieure à 85 %. Ne pas appliquer si la température de la surface est à 5 degrés du point de rosée.

Produits de référence:

- .1 Série Corotech V175 de Benjamin Moore;
.2 DTM Bonding Primer série B66W50 de Sherwin-Williams;
.3 [Rocprime Water-Base Hybrid 1K Epoxy Primer de Rust-Oleum](#);
.4 Ou équivalent approuvé.

ET

Appliquer deux couches de finition émail acrylique à base d'eau (fini semi-lustre).

COV : < 250 g/L

Brillance (60°) : 45 à 55 %

Épaisseur de feuil sec recommandée : 1,9 – 2,3 mils

Conforme à la norme ASTM D 3359 (Test réussi 5B)

Produits de référence:



- .1 Série Corotech V331 de Benjamin Moore;
- .2 PRO Industrial DTM série B66 de Sherwin-Williams;
- .3 3800 Systeme DTM acrylic enamel de Rust-Oleum;
- .4 Ou équivalent approuvé.

2.7 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ À LA SOURCE

- .1 Soumettre aux essais ci-après chaque lot de matières consolidées recyclées après consommation avant de préparer la nouvelle formule du produit utilisé pour le revêtement de surface et de placer ce produit dans un contenant. Les essais doivent être exécutés par un laboratoire ou une installation ayant été accréditée par le Conseil canadien des normes.
 - .1 Les teneurs en plomb, en cadmium et en chrome doivent être déterminées selon la méthode numéro 6010 appelée spectroscopie d'émission avec plasma induit par haute fréquence (/PIHF), telle que définie dans le document EPA SW-846
 - .2 La teneur en mercure doit être déterminée selon la méthode numéro 7471 appelée spectrométrie d'absorption atomique - vapeurs froides, telle que définie dans le document EPA SW-846
 - .3 Les teneurs en composés organochlorés et en biphényles polychlorés (BPC) (diphényles) doivent être déterminées selon la méthode numéro 8081 appelée chromatographie en phase gazeuse (CPG), telle que définie dans le document EPA SW-846

3 EXÉCUTION

3.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

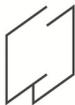
- .1 Se conformer aux recommandations ou aux instructions écrites du fabricant, y compris les bulletins et les fiches techniques traitant des produits ainsi que les instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à la mise en œuvre des produits.

3.2 GÉNÉRALITÉS

- .1 Sauf indication contraire, préparer les surfaces intérieures et effectuer les travaux de peinture conformément aux exigences du MPI Architectural Painting Specifications Manual
- .2 Appliquer les produits de peinture conformément aux instructions écrites du fabricant.

3.3 INSPECTION

- .1 Vérification des conditions: avant de procéder à l'installation, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence de l'Architecte.
 - .2 Informer immédiatement l'Architecte de toute condition inacceptable décelée.



- .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables.
- .2 Travaux de remise à neuf des revêtements de peinture: inspectés par un organisme d'inspection (un inspecteur) des travaux de peinture reconnu par le MPI et acceptable pour l'autorité contractuelle responsable du devis et l'association locale des entrepreneurs en peinture. L'entrepreneur doit informer l'organisme d'inspection des travaux de peinture au moins [une] semaine avant le début des travaux et fournir un exemplaire du devis des travaux de remise à neuf des revêtements de peinture, du cahier des charges et de la nomenclature des revêtements de finition.
- .3 Les surfaces intérieures devant être repeintes doivent être inspectées à la fois par l'entrepreneur en peinture et par l'organisme d'inspection des travaux de peinture, qui avertiront le l'Architecte, par écrit, de tout défaut ou problème avant le début des travaux de remise à neuf des revêtements de peinture ou après la préparation des surfaces si une détérioration du subjectile est découverte à ce stade-ci des travaux.
- .4 Effectuer des essais visant à vérifier la teneur en humidité des surfaces à peindre à l'aide d'un humidimètre électronique correctement étalonné; la teneur en humidité des planchers de béton doit cependant être évaluée par un simple « contrôle du pouvoir couvrant sur surface de référence ». Ne pas commencer les travaux avant que l'état des subjectiles ne soit jugé acceptable, selon la plage de valeurs recommandée par le fabricant.
- .5 Teneur en humidité maximale admissible
 - .1 Stucco, enduits et plaques de plâtre: 12 %.
 - .2 Béton: 12 %.
 - .3 Blocs et briques de béton ou d'argile cuite: 12 %.
 - .4 Bois dur: 15 %.
 - .5 Bois tendre: 17 %.

3.4 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Protection (ne s'applique pas aux nouveaux travaux de peinture)
 - .1 Protéger les surfaces du bâtiment et les structures voisines qui ne doivent pas être revêtues de peinture ou d'enduit contre les mouchetures, les marques et autres dommages à l'aide de couvertures ou d'éléments-caches non salissants. Si les surfaces en question sont endommagées, les nettoyer et les remettre en état.
 - .2 Protéger les articles fixés en permanence, les étiquettes d'homologation de résistance au feu des portes et des bâtis par exemple.
 - .3 Protéger les matériels et les composants revêtus en usine d'un produit de finition.
 - .4 Assurer la protection du public en général se trouvant à l'intérieur ou à proximité du bâtiment.
- .2 Préparation des surfaces (ne s'applique pas aux nouveaux travaux de peinture)
 - .1 Retirer les plaques-couvercles des appareils électriques, les appareils d'éclairage, la quincaillerie posée en applique sur les portes, les accessoires de salles de bains et les autres pièces de



- matériels ainsi que les fixations et les raccords montés en surface avant de commencer les travaux de revêtement. Identifier tous les articles déposés et les ranger dans un endroit sûr; les reposer une fois le revêtement de peinture achevé.
- .2 Au besoin, couvrir ou déplacer les éléments du mobilier et les matériels transportables afin de faciliter les travaux de peinture. Remettre ces éléments et ces matériels en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
 - .3 Poser des écriteaux « PEINTURE FRAICHE » dans les aires occupées pendant l'exécution des travaux. Les écriteaux doivent être acceptés par l'Architecte.
- .3 Nettoyer et préparer les surfaces intérieures conformément aux exigences énoncées dans le MPI Architectural Painting Specification Manual. Se reporter à ce document au sujet des exigences particulières qui s'ajouteront aux instructions ci-après
- .1 Enlever la poussière, la saleté et les autres matières étrangères en essuyant les surfaces avec des chiffons propres et secs (en passant l'aspirateur et/ou en les balayant avec un jet d'air comprimé).
 - .2 Laver les surfaces avec un détergent biodégradable et de l'eau chaude propre, au moyen d'une brosse à poils raides pour débarrasser les surfaces de la saleté, de l'huile et des autres contaminants.
 - .3 Après avoir bien brossé les surfaces, les rincer à l'eau propre jusqu'à ce qu'il ne reste plus de matières étrangères.
 - .4 Laisser les surfaces s'égoutter complètement et sécher en profondeur.
 - .5 Pour préparer les surfaces destinées à recevoir une peinture à base d'eau, il est recommandé d'utiliser des produits de nettoyage à l'eau plutôt que des solvants organiques.
 - .6 Munir les tuyaux d'arrosage de pulvérisateurs à gâchette.
 - .7 Une fois sèches, de nombreuses peintures à base d'eau ne peuvent être enlevées avec de l'eau. Il faut réduire au maximum l'utilisation d'essences minérales ou de solvants organiques pour le nettoyage de ces peintures.
- .4 Avant l'application de la couche primaire ou d'impression et entre les couches subséquentes, empêcher que les surfaces nettoyées ne soient contaminées par des sels, des acides, des alcalis, des produits chimiques corrosifs, de la graisse, de l'huile et des solvants. Appliquer le primaire ou le produit d'impression, la peinture ou tout autre produit de traitement préalable le plus tôt possible après le nettoyage, avant que la surface ne soit de nouveau contaminée.
- .5 Dans la mesure du possible, appliquer une couche d'impression sur les surfaces dissimulées des nouveaux ouvrages en bois avant de les mettre en place. Utiliser pour ce faire les produits d'impression prescrits pour les surfaces apparentes.
- .1 Appliquer un produit d'impression vinylique conforme aux exigences visant le produit numéro 36 de la liste des produits du MPI sur les nœuds, la gomme, la sève et les surfaces résineuses
 - .2 Obturer les fissures et les trous de clous à l'aide d'un bouche-pores.



- .3 Teindre le bouche-pores avant son application sur des ouvrages en bois teint.
- .6 Poncer et dépeussier les surfaces entre chaque couche, au besoin, pour assurer une bonne adhérence de la couche suivante et pour éliminer tout défaut visible à une distance de 1000 mm ou moins.
- .7 Pendant l'apprêtage en atelier: Nettoyer les supports (surfaces) métalliques à peindre en les débarrassant des traces de rouille, des écailles de laminage, du laitier de soudage, de la saleté, de l'huile, de la graisse et des autres matières étrangères conformément aux exigences du MPI. Éliminer toute trace de produit de décapage, puis nettoyer les angles et les creux des surfaces en utilisant le moyen approprié (balayeuse, air comprimé, etc.).
- .8 Retoucher les surfaces revêtues d'un produit d'impression appliqué en atelier avec le produit d'impression approprié, selon les indications.
- .9 Ne pas appliquer de peinture sur les surfaces préparées avant leur acceptation par l'Architecte.

3.5 CONDITIONS EXISTANTES

- .1 Effectuer des essais visant à vérifier la teneur en humidité des surfaces à peindre à l'aide d'un humidimètre électronique correctement étalonné; la teneur en humidité des planchers de béton doit cependant être évaluée par un simple « contrôle du pouvoir couvrant sur surface de référence ». Ne pas commencer les travaux avant que l'état des subjectiles ne soit jugé acceptable, selon la plage de valeurs recommandée par le fabricant.
- .2 Teneur en humidité maximale admissible
 - .1 Stucco, enduits et plaques de plâtre: 12 %.
 - .2 Béton: 12 %.
 - .3 Blocs et briques de béton ou d'argile cuite: 12 %.
 - .4 Bois dur: 15 %.
 - .5 Bois tendre: 17 %.

3.6 APPLICATION

- .1 La méthode d'application utilisée doit être acceptée par l'Architecte. À moins d'indications contraires, appliquer le produit selon les instructions du fabricant.
- .2 Application au pinceau, à la brosse et au rouleau
 - .1 Appliquer une couche uniforme de peinture avec un pinceau, une brosse et/ou un rouleau de type approprié.
 - .2 Faire pénétrer la peinture dans les fissures, les fentes et les coins des éléments.
 - .3 Appliquer la peinture avec un pistolet, un tampon ou une peau de mouton sur les surfaces et dans les coins inaccessibles au pinceau ou à la brosse. Utiliser un pinceau ou une brosse, un tampon ou une peau de mouton lorsqu'il est impossible de peindre certaines surfaces ou certains coins avec un rouleau.
 - .4 Enlever les festons et les coulures à l'aide d'un pinceau, d'une brosse ou d'un rouleau, et repasser sur les marques ainsi laissées. Les surfaces peintes au rouleau doivent être exemptes de marques de rouleau et de surplus de peinture.



- .5 Enlever les festons, les coulures et les marques de pinceau ou de brosse sur les surfaces finies, et reprendre ces surfaces.
- .3 Application au pistolet
 - .1 Fournir un équipement conçu pour le résultat recherché, pouvant pulvériser le produit à appliquer et muni des régulateurs de pression et des manomètres appropriés. Maintenir cet équipement en bon état.
 - .2 Durant l'application de la peinture, veiller au mélange adéquat des ingrédients dans le contenant par une agitation mécanique continue ou par une agitation intermittente répétée aussi souvent que nécessaire.
 - .3 Appliquer une couche de peinture uniforme, en chevauchant la surface recouverte lors de la passe précédente. Repasser avec un rouleau sec après l'application de la première couche.
 - .4 Enlever immédiatement les coulures et les festons à l'aide d'un pinceau.
 - .5 Utiliser des pinceaux ou des brosses pour faire pénétrer la peinture dans les fissures, les fentes et les autres endroits difficiles à atteindre avec le jet du pistolet.
- .4 Utiliser un tampon ou une peau de mouton, ou encore procéder par trempage seulement s'il n'y a pas d'autres moyens de peindre des surfaces difficiles d'accès.
- .5 Appliquer chaque couche de peinture de manière à obtenir un film continu, d'une épaisseur uniforme. Reprendre les surfaces dénudées ou recouvertes d'un film trop mince avant d'appliquer la couche suivante.
- .6 Laisser les surfaces sécher et durcir adéquatement après le nettoyage et entre chaque couche successive, en attendant le temps minimum recommandé par le fabricant.
- .7 Poncer et dépolir les surfaces entre chaque couche afin d'éliminer les défauts apparents.
- .8 Finir les surfaces qui se trouvent au-dessus et au-dessous des lignes de vision conformément aux prescriptions applicables aux surfaces voisines, y compris les endroits tels que le sommet des armoires et des garde-robes ainsi que les rives en saillie.
- .9 Finir l'intérieur des armoires et des garde-robes selon les indications fournies pour les surfaces apparentes.
- .10 Finir les alcôves et les rangements selon les indications fournies pour les pièces attenantes.
- .11 Finir le haut, le bas, les rives et les ouvertures des portes conformément aux prescriptions applicables aux faces de parement des portes, après que ces dernières ont été ajustées.
- .12 Le bois, les plaques de plâtre, les enduits de plâtre, le stucco, le béton, la maçonnerie faite d'éléments de béton et la brique recouverts par pulvérisation doivent être façonnés par roulage.

BOIS

- A- Bois intérieur, finition peinture :
Sceller les noeuds et veines de sève à la gomme laque transparente. Adoucir les endroits rugueux au papier abrasif, puis épousseter.



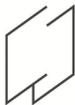
Reboucher les trous de clous et fentes avec du mastic ou avec une pâte à rebouchage après avoir appliqué la couche d'apprêt sur toute la surface.

- B- Bois intérieur, finition transparente :
Enlever avec soin toute la saleté, les marques de crayon et résidus de colle. S'il y a des taches dues au fer, les faire disparaître avec un décolorant à bois ou avec une solution d'eau et d'acide oxalique (attention : poison). Poncer en suivant le fil du bois. Appliquer la teinture ou la couche de scellement. Reboucher trous et fentes avec de la futée ou du mastic coloré pour appareiller la teinte du bois.
- C- Bois extérieur, finition peinture ou teinture opaque :
S'assurer que le bois est bien sec et qu'il ne contient pas plus de 12 % d'humidité lorsqu'il est mesuré avec un humidimètre. La surface doit être propre, exempte de saleté et de souillures grasses. Isoler les nœuds et veines de sève avec de la gomme laque après avoir brûlé ou gratté les exsudations de résine. Poncer les endroits rugueux. Reboucher les trous et fentes avec du mastic après avoir appliqué la couche d'apprêt sur toute la surface. Si le bois a été traité avec un agent préservatif, s'assurer que toute trace de solvant s'est évaporée.
- D- Bois extérieur, finition teinture semi-transparente ou transparente :
Poncer les endroits rugueux. Éliminer les marques et les taches, soit par raclage, ponçage ou décoloration chimique. Après avoir appliqué la teinture semi-transparente, reboucher trous et fissures avec du mastic coloré pour appareiller la teinte du bois.

BÉTON

Le béton devra avoir durci au moins 28 jours et être bien sec. Enlever toutes éclaboussures, aspérités et bavures en raclant. Éliminer la poussière avec un balai ou une brosse rigide. Combler les vides, fissures, nids d'abeilles ou autres défauts apparents avec du mortier de ciment et laisser durcir. S'il y a des sels d'efflorescence, badigeonner avec une solution d'acide muriatique ou une solution d'acide phosphorique et laisser agir l'acide jusqu'à ce que le bouillonnement cesse à la surface du béton (15 à 20 minutes). Rincer abondamment la surface à l'eau claire avant qu'elle ne soit sèche. Répéter l'opération jusqu'à ce que le béton soit rugueux. Laisser sécher la surface. L'acide muriatique n'est d'aucune valeur pour éliminer les huiles et autres souillures grasses.

Éliminer toutes les souillures grasses, le goudron, les huiles de démoulage des formes par lavage au nettoyeur, rincer et laisser sécher. Il faut éviter de se servir de solvants pour nettoyer le béton; en effet ceux-ci ont pour effet de dissoudre les agents contaminants et de les faire pénétrer davantage dans le béton. Le béton très poli, le béton teinté, le vieux béton déjà recouvert d'un enduit ou autre revêtement inadéquat demanderont un traitement mécanique « blast track » avant de recevoir de nouveaux enduits.



La présence d'humidité dans le béton peut nuire à l'adhérence et à la dureté des produits. Il est donc nécessaire de tester l'humidité du béton avant d'y appliquer un revêtement. Pour tester l'humidité du béton nettoyé, voici la méthode à suivre :

1. Laisser sécher le béton durant 24 heures après le nettoyage avant de faire un test d'humidité.
2. Avant de tester l'humidité, la température du béton doit être supérieure à 15 °C (60 °F). Les basses températures retardent la migration de l'humidité et faussent les résultats.
3. Tester l'humidité de la surface à 4 ou 5 endroits. Utiliser un humidimètre de type électrode (la teneur en humidité ne doit pas excéder 5 % en masse) ou fixer des pellicules de plastique avec du ruban à masquer sur les endroits à tester. Les pellicules de plastique doivent rester en place durant 24 heures si la température est supérieure à 20 °C, 3 jours si la température se situe entre 5 et 20 °C. Le test est non réalisable si la température est inférieure à 5 °C. Après le temps requis, vérifier s'il y a des traces d'humidité (gouttelettes sous les pellicules de plastique).
4. Appliquer le produit de votre choix s'il n'y a aucune trace d'humidité. S'il y a des traces d'humidité, construire un faux plancher comprenant un coupe-vapeur.

BRIQUES, PIERRES, BLOCS ET AUTRE MAÇONNERIE

Éliminer toutes matières étrangères et bavures de mortier. Enlever le sel, la poussière et les grains de sable avec un balai ou une brosse rigide. Lorsque l'amiante-ciment en feuille est utilisé pour l'extérieur, enduire les deux côtés des feuilles pour empêcher toute absorption d'eau, qui active l'alcalinité et peut causer l'efflorescence.

PLANCHES MURALES (PLANCHES DE GYPSE)

La surface doit être propre et sèche, et les clous bien enfoncés et rebouchés. Poncer les joints s'il subsiste des grains et des rugosités, puis épousseter.

PLÂTRE

S'assurer que le plâtre a séché et durci dans des conditions favorables de température pas moins de 12 °C (55 °F) et que la pièce a été convenablement aérée. Le plâtre bien sec ne doit pas contenir plus de 6 % d'humidité lorsqu'il est mesuré avec un humidimètre. Reboucher toute fissure au plâtre à reboucher après avoir élargi la fissure. Enlever les grains et rugosités avec un racloir.

MÉTAUX

- A- Fer et acier (petites surfaces)
Éliminer la rouille, les écailles d'usine, les fondants de soudure et autres contaminants solides à l'aide de brosses mécaniques



ou d'un décapage au jet de sable (selon le cas). La brosse d'acier est acceptable pour les petits ouvrages.

Traiter le métal au nettoyant et dérouillant pour métal, rincer à l'eau, puis essuyer. Procéder à l'application du primaire antirouille dans le plus bref délai possible après le nettoyage du métal (dès que la surface est sèche : pas plus de 4 heures).

B- Fer et acier (grandes surfaces)

Un nettoyage à la vapeur est recommandé pour enlever la graisse, l'huile, le sel, les acides, les alcalis et les résidus chimiques similaires sur les grandes surfaces. Pour une efficacité maximale, le nettoyage à la vapeur devrait être utilisé en combinaison avec un nettoyage alcalin (nettoyage avec une solution concentrée de phosphate trisodique-PTS).

- La surface doit être complètement sèche et exempte de résidus avant l'application de l'enduit.
- Un apprêt antirouille doit être appliqué sur la surface le plus rapidement possible après le nettoyage et séchage des surfaces (maximum de 4 heures).

C- Fer et acier très rouillés (grandes surfaces)

Le jet abrasif (*sand blasting*) constitue la méthode la plus efficace pour nettoyer les surfaces d'acier. Ce genre de traitement est recommandé pour enlever le tartre, la rouille incrustée et autres enduits. Certains métaux et alliages nécessitent une préparation spéciale.

D- Acier et fonte avec enduit d'atelier

Laver les surfaces au diluant pour enlever graisse, huile, saleté et poussière. S'il y a de la rouille aux endroits où l'apprêt a été abîmé, l'enlever à la brosse d'acier ou à la toile d'émeri. Retoucher les parties dénudées avec un apprêt anticorrosion antirouille.

E- Métal galvanisé

Traiter au nettoyant pour assurer une meilleure adhérence des peintures après avoir enlevé toute accumulation importante de graisse ou d'huile, puis appliquer une couche d'apprêt au latex. S'il y a de la rouille, l'enlever au dérouillant, puis retoucher ces endroits avec un apprêt alkyde pour métal.

Remarque : Ne jamais utiliser d'acide muriatique (chlorhydrique), de vinaigre (acide acétique), de sulfate de cuivre ou autres préparations non destinées au traitement du métal galvanisé.

F- Aluminium et alliages légers

L'aluminium dans les milieux corrosifs exige la protection de la peinture.

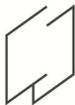
Nettoyer la surface avec le nettoyant à métal.

Appliquer une couche d'apprêt alkyde pour métal ou au latex, mais pas d'apprêt au minium de plomb.

Note : Pour le galvalume, préférer l'apprêt au latex.

G- Cuivre, laiton, bronze et acier inoxydable

Nettoyer à l'aide du nettoyant et dérouillant pour métal. Aucun apprêt requis : appliquer directement la peinture ou le vernis de finition sur le métal propre. Dépolir légèrement l'acier inoxydable avec du papier à poncer pour métal.



PRÉFINIS (PAREMENTS EXTÉRIEURS)

Aucun apprêt n'est requis sur les parements préfinis en bon état, mais, pour obtenir de bons résultats, il est toujours indispensable de préparer la surface adéquatement.

Poncer légèrement les surfaces et laver à la brosse avec une solution de phosphate trisodique afin de débarrasser la surface du farinage, de saleté, etc. Pour enlever la moisissure, utiliser de l'eau de Javel (1 tasse par 1/2 gallon d'eau).

Si la peinture se décolle, gratter pour enlever toute peinture qui s'écaille et poncer pour adoucir les contours.

PAREMENTS PRÉFINIS DE MÉTAL D'ACIER

La rouille doit être enlevée à l'aide d'un nettoyant et dérouillant pour métal. Utiliser ensuite un apprêt alkyde pour métal pour apprêter les endroits où la rouille s'est formée.

PAREMENTS DE BOIS PRESSÉ (MASONITE)

Retoucher les parties de masonite où il n'y a plus de revêtement de peinture avec l'apprêt à l'huile d'extérieur.

PAREMENTS DE MÉTAL (ACIER GALVANISÉ, ALUMINIUM)

Nettoyer le métal nu à l'aide du nettoyant pour métal.

Rincer à l'eau claire. Retoucher les parties dénudées avec un apprêt alkyde pour métal ou au latex.

PAREMENTS DE VINYLE

Poncer légèrement et bien nettoyer avant de peindre. Ne jamais appliquer une teinte plus foncée que la teinte originale à l'exception des teintes pastel.

SURFACES DÉJÀ PEINTES

Les surfaces déjà peintes devront être propres, sèches, libres de poussière, de saleté, de graisse, d'huile, de cire, de rouille, de peinture écaillée ou de tout autre contaminant pouvant nuire à l'adhésion des peintures.

A- Peintures écaillées

Gratter et poncer les contours des écailles, bien nettoyer et apprêter les surfaces dénudées selon les apprêts recommandés (voir les tableaux des choix de peintures).

B- Tuiles acoustiques

Sceller les cernes brunâtres à la gomme laque ou avec les apprêts antitaches, ou apprêter ces taches avec l'apprêt scelleur alkyde.

C- Autres matériaux

Céramique, mélamine, formica, stratifié, verre, matières plastiques et P.V.C.

Les surfaces devront être propres, sèches, libres de poussière, de saleté, de graisse, d'huile, de cire ou de tout autre contaminant pouvant nuire à l'adhérence de l'apprêt dont elles doivent être recouvertes.

Fibre de verre



Un nettoyage léger à l'acétone est recommandé pour donner plus de mordant à la surface.

Céramique, mélamine, formica et stratifié

Poncer les surfaces avec un papier abrasif de grade 100 à 150 avant d'appliquer l'apprêt recommandé. Ce ponçage permet d'enlever le lustre et de créer un profil sur la surface de façon à favoriser une adhérence maximale de l'apprêt.

3.7 MATÉRIELS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES

- .1 À moins d'autres indications, appliquer le produit de peinture sur la tuyauterie, les conduits électriques, les conduits de ventilation, les supports/suspensions ainsi que les autres éléments électriques et mécaniques intérieurs apparents de façon que la couleur et le fini des surfaces peintes s'harmonisent à ceux des surfaces contiguës.
- .2 Salles de chaudières et locaux des installations mécaniques et électriques: peindre la tuyauterie, les conduits électriques, les conduits de ventilation, les supports/suspensions ainsi que les autres éléments électriques et mécaniques apparents.
- .3 Autres zones non finies: laisser la tuyauterie, les conduits électriques, les conduits de ventilation, les supports/suspensions ainsi que les autres éléments électriques et mécaniques apparents dans leur état d'origine, et retoucher seulement les égratignures et autres marques relevées sur les revêtements existants.
- .4 Ne pas peindre les plaques signalétiques.
- .5 Ne pas peindre les têtes des extincteurs automatiques.
- .6 Appliquer un produit d'impression et une couche de peinture noire mate sur les surfaces intérieures des conduits de ventilation que l'on peut voir au travers des grilles, des registres et des diffuseurs.
- .7 Peindre [en rouge] toute la tuyauterie du réseau de protection incendie.
- .8 Appliquer une peinture-émail rouge sur les interrupteurs du système d'alarme incendie et du système d'éclairage des issues de secours.
- .9 Peindre [en jaune] toute la tuyauterie du réseau de gaz naturel.
- .10 Peindre les deux faces et les côtés des tableaux de branchement du matériel électrique et téléphonique avant leur installation. Laisser le matériel dans son état d'origine, à l'exception des retouches nécessaires le cas échéant, et peindre les conduits, les accessoires de montage et les autres éléments non finis.
- .11 Ne pas peindre les transformateurs et le matériel intérieur des sous-stations de distribution électrique.

3.8 TOLÉRANCES DE MISE EN ŒUVRE

- .1 Murs: aucun défaut visible à une distance de 1000 mm, à un angle de 90 degrés par rapport à la surface examinée.
- .2 Plafond: aucun défaut visible par un observateur au sol, à un angle de 45 degrés par rapport à la surface examinée, sous l'éclairage définitif prévu.
- .3 La couleur et le brillant de la couche de finition doivent être uniformes sur la totalité de la surface examinée.

3.9 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ SUR PLACE



- .1 Les travaux intérieurs de décoration et de revêtement de peinture ou d'enduit doivent être inspectés par une agence d'inspection des travaux de peinture (un inspecteur) agréée par le MPI et reconnue par l'autorité contractuelle et par l'association locale des entrepreneurs en peinture. L'agence d'inspection doit être prévenue par l'entrepreneur en peinture au moins une semaine avant le début des travaux et ce dernier doit lui fournir le devis des travaux de revêtement de peinture ou d'enduit, le cahier des charges, les plans, les dessins en élévation (y compris les dessins de détail pertinents) ainsi que la nomenclature des produits de finition
- .2 Les surfaces intérieures à revêtir de peinture ou d'enduit doivent être inspectées, avant le début des travaux de peinture ou après l'application d'une couche d'impression ayant révélé des défauts dans le subjectile, par l'agence d'inspection des travaux de peinture qui informera par écrit l'Architecte et l'Entrepreneur général des différents défauts et problèmes relevés.
- .3 Lors de la mise en œuvre de peintures, d'enduits ou de systèmes de décoration « spéciaux » (p. ex. des produits à base d'élastomère) ou de produits ou systèmes ne figurant pas sur la liste des produits du MPI, le fabricant de la peinture ou de l'enduit utilisé doit assurer, dans le cadre de ses fonctions, l'approbation des surfaces et des conditions existantes en vue de l'application du système particulier de peinture ou d'enduit prescrit de même que la supervision sur place, l'inspection et l'approbation des travaux de mise en œuvre des peintures ou des enduits, selon les besoins, sans frais additionnels pour le client.
- .4 Norme de qualité
 - .1 Murs: aucun défaut visible à une distance de 1000 mm, à un angle de 90 degrés par rapport à la surface examinée.
 - .2 Plafonds: aucun défaut visible par un observateur au sol, à un angle de 45 degrés par rapport à la surface examinée, sous l'éclairage définitif prévu.
 - .3 La couleur et le brillant de la couche de finition doivent être uniformes sur la totalité de la surface examinée.
- .5 n/a
- .6 Informer l'Architecte lorsqu'une surface et un produit appliqué sur le chantier sont prêts à être inspectés. Ne pas appliquer la couche suivante avant que la couche précédente n'ait été approuvée.
- .7 Coopérer avec l'agence d'inspection des travaux de peinture et lui donner accès à toutes les zones du chantier.
- .8 Conserver les bordereaux d'achat, les factures et les autres documents permettant d'établir, à la demande de l'Architecte, la conformité des travaux aux exigences du MPI spécifiées

3.10 TEMPÉRATURE

- .1 L'application et le séchage de la peinture se feront à une température convenable.
- .2 À l'intérieur, on devra maintenir une température ambiante d'au moins 10 °C (50 °F) et pourvoir une aération adéquate. Aucun travail de peinture à l'extérieur ne sera fait à une température inférieure à 10 °C (50 °F) et supérieure à 30 °C (86 °F) ni par temps humide.



3.11 NETTOYAGE

- .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final: évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

3.12 REMISE EN ÉTAT DES LIEUX

- .1 Nettoyer et réinstaller tous les articles de quincaillerie enlevés pour faciliter les travaux de peinture.
- .2 Enlever les protections et les panneaux avertisseurs dès que possible après l'achèvement des travaux.
- .3 Enlever les éclaboussures sur les surfaces apparentes qui n'ont pas été peintes. Enlever les bavures et les mouchetures au fur et à mesure que les travaux progressent, à l'aide d'un solvant compatible.
- .4 Protéger les surfaces fraîchement peintes contre les coulures et la poussière, à la satisfaction de l'Architecte, et éviter d'érafler les revêtements neufs.
- .5 Remettre les locaux ayant servi à l'entreposage, au mélange et à la manutention des peintures ainsi qu'au nettoyage des outils et de l'équipement utilisés dans leur état de propreté initial, à la satisfaction de l'Architecte.

FIN DE SECTION



1 GÉNÉRALITÉS

1.1 PORTÉE DES TRAVAUX

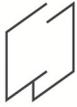
- .1 L'Entrepreneur verra à la fourniture et à l'installation des panneaux de signalisation intérieure incluant :
 - .1 Potence
 - .2 Mural
 - .3 Mural sur porte
 - .4 Mural sur vitre
 - .5 Vinyle sur vitre
 - .6 Suspendu
- .2 Fournir les accessoires, sans exception (vis, écrous, tampons, œillets, ruban double face, etc.) propres à chaque article et indispensables pour une pose impeccable.
- .3 Lettrage et signalisation suivant le *GUIDE DE NORMES SIGNALITIQUES V4*.
- .4 Plan d'évacuation.
- .5 Rail d'affichage.

1.2 SECTIONS DE DEVIS CONNEXES

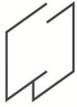
- .1 01 10 00 Exigences générales
- .2 08 11 14 – Portes et cadres
- .3 09 21 16 – Gypse
- .4 09 91 00 – Peinture

1.3 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 Aluminum Association, Inc. (AAI)
 - .1 AAI DAF45-[03], Designation System for Aluminum Finishes.
 - .2 ASTM International Inc.
- .2 ASTM B 32-[04], Standard Specification for Solder Metal.
- .3 ASTM B 456-[03], Standard Specification for Electrodeposited Coatings of Copper Plus Nickel Plus Chromium and Nickel Plus Chromium.
- .4 Office des normes générales du Canada (CGSB)
 - .1 CAN/CGSB-1.88-[92], Peinture-émail brillante aux résines alkydes, séchant à l'air ambiant et au four.
- .5 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
 - .1 CSA W47.2-[FM1987 (C2008)], Certification des compagnies de soudage par fusion de l'aluminium.
 - .2 CSA W59.2-[FM1991 (C2003)], Construction soudée en aluminium.
- .6 Green Seal Environmental Standards
 - .1 Standard GS-11-[2008, 2nd Edition], Paints and Coatings.
 - .2 Standard GS-36-[00], Commercial Adhesives.
- .7 Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 - .1 Fiches signalétiques (FS).
- .8 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), California State
 - .1 SCAQMD Rule #1113-[A2007], Architectural Coatings.



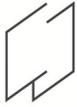
- .2 SCAQMD Rule #1168-[A2005], Adhesive and Sealant Applications.
 - .9 The Master Painters Institute (MPI)
 - .1 Architectural Painting Specification Manual - [February 2004].
 - .1 MPI #76, Quick Dry Alkyd Metal Primer.
 - .2 MPI #96, Quick Dry Enamel Gloss.
- 1.4 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION
- .1 Conformément aux prescriptions formulées à la section 01 10 00 Exigences générales, soumettre des échantillons de chaque élément de signalisation à être intégré à l'immeuble.
L'entrepreneur doit soumettre à l'architecte, pour examen, des échantillons et/ou dessins d'atelier de tout ce qui est incorporé au projet et qui est mentionné dans la présente section.
 - .2 Soumettre un échantillon représentatif de chaque type de signalisation et de méthode de montage. L'échantillon doit comprendre, sans toutefois s'y limiter, les lettres et pictogrammes imprimés en relief et la méthode d'installation de chaque type de panneau.
 - .3 Soumettre les dessins d'atelier de chaque élément de signalisation à être intégré à l'immeuble. Les dessins d'atelier doivent indiquer clairement les matériaux, les épaisseurs, les finis, les dimensions, les ancrages et quincaillerie et tous les autres éléments requis à la représentation juste des divers types de signalisation. Les dessins doivent montrer chaque cas avec le texte associé. Les dessins doivent montrer une élévation des types de signalisation et leur contexte environnant (cadre de porte, fenêtre, interrupteur, etc.) pour validation par le département de signalétique de la Ville de Laval.
- 1.5 GARANTIE
- .1 Fournir une garantie écrite certifiant que les travaux spécifiés dans la présente section seront exempts de tous défauts de matériaux et de main-d'œuvre pour une période d'un (1) an.

**2 PRODUITS**

2.1 PANNEAUX DE SIGNALITIQUE

.1 Panneaux 1 à 53 selon le tableau suivant [G114_Pavillon Bois de l'équerre_CDM _PAVILLON_REV04 fourni par la Ville de Laval le 3 octobre 2024] :

No.	TYPE	CATÉGORIE	ANCRAGE	NO. LOCAL	FACE A/B	FLÈCHES	MESSAGE FRANÇAIS	PICTO-GRAMMES	CACHE VINYLE NOIR (vitre)
PAVILLON									
1	DSP.E	Directionnel	potence	N/A	A	f		toilettes non générées accessibles / fontaine à eau	
					B	g		toilettes non générées accessibles / fontaine à eau	
2	ISM.E	identification	mural	N/A			Toilettes + braille	toilettes non générées accessibles	
3	NC	identification	mural	N/A			Numéro civique à déterminer		
4	IE.V	Réglementation	vinyle - sur vitre	N/A			Pavillon du Bois-de-l'Équerre Informations à déterminer (réglementation)		
ADD. A1 : Panneau 4 retiré du projet.									
5	IRM.2.E.V	Réglementation	vinyle - sur vitre	N/A			"Interdiction de fumer et de vapoter en tout temps sur l'ensemble des terrains et à l'intérieur de l'établissement. Loi concernant la lutte contre le tabagisme Loi encadrant le cannabis 1 877 416-8222 Québec.ca/tabagisme Québec.ca/cannabis (logo du Québec)"	interdiction cigarette / vapoteuse / cannabis	
6	IDS.2	identification	suspendu	1021			Accueil - Location		
7	IE.1.L	identification	mural lumineux	N/A			À déterminer Pavillon du Bois-de-l'Équerre	icone Arbre dans pastille bleue / logo Laval	
8	ITM	identification	mural	1021A				dépôt	
9	ITM	identification	mural	TEC-103				telecom	
10	ISSP	Sécurité	potence	1010	A/B			infirmerie	
10A	ISSM	Sécurité	mural	1010				infirmerie	
11	ISM	identification	mural	1020			Allaitement + braille	allaitement	
12	ISU	Sécurité	mural sur porte	P-11			Sortie d'urgence seulement		
13	IRM.V	Réglementation	vinyle - sur vitre	1010			Entrée interdite - Personnel seulement	interdiction	
14	ILMB	identification	mural sur vitre	1019			1019 Salle de rencontre 1 + braille		x
15	ILMB	identification	mural sur vitre	1017			1017 Salle de rencontre 2 + braille		x
15A	ITM	identification	mural	TEC-103				Salle mécanique	
16	ILM	identification	mural sur vitre	1018			1018 Bureau		x



17	ITM	identification	mural	TEC-102			électrique	x
18	ILM	identification	mural	1014		1014 Atelier		
20	ILM	identification	mural	1015		1015 Garage		
22	ISM	identification	mural	1016		Toilettes Douche + braille	toilettes non générées accessibles / douche	
23	IRM.E	Réglementation	mural sur porte	P-10		Entrée interdite - Personnel seulement	interdiction	
24	IRM.E.V	Réglementation	vinyle - sur vitre	P-09		Entrée interdite - Personnel seulement	interdiction	
25	IRM.2.E.V	Réglementation	vinyle - sur vitre	N/A		"Interdiction de fumer et de vapoter en tout temps sur l'ensemble des terrains et à l'intérieur de l'établissement. Loi concernant la lutte contre le tabagisme Loi encadrant le cannabis 1 877 416-8222 Québec.ca/tabagisme Québec.ca/cannabis (logo du Québec)"	interdiction cigarette / vapoteuse / cannabis	x
26	ISM	identification	mural	1013		Vestiaire Personnel + braille	vestiaire	
26A	IRM.2.V	Réglementation	vinyle - sur vitre	N/A		"Interdiction de fumer et de vapoter en tout temps sur l'ensemble des terrains et à l'intérieur de l'établissement. Loi concernant la lutte contre le tabagisme Loi encadrant le cannabis 1 877 416-8222 Québec.ca/tabagisme Québec.ca/cannabis (logo du Québec)"	interdiction cigarette / vapoteuse / cannabis	x
27	ISM	identification	mural	1011		Cuisine + braille	couteau/fourch ett e	
28	ILMB	identification	mural	1009		1009 Salle de réunion + braille		
29	IRM.E	Réglementation	mural - sur porte	P-08		Entrée interdite - Personnel seulement	interdiction	
30	ILMB	identification	mural	1009		1009 Salle de réunion + braille		
31	ITM	identification	mural	TEC-101			mecanique	
31A	ITM	identification	mural	N/A			mecanique	
32	ITM.E	identification	mural	1005			dépôt	
33	ILMB	identification	mural	1004		1004 Salle polyvalente + braille		
34	ITM	identification	mural	1005			dépôt	
35	ITM	identification	mural	1004E			dépôt	
36	ITM	identification	mural	TEC-101			mecanique	
37						n/a		
38	ILMB	identification	mural	1004		1004 Salle polyvalente + braille		
39						n/a		
40	IRM.7	Réglementation	mural	1004		Capacité maximale de 113 personnes		
41	ITM	identification	mural	1004A			dépôt	
42	ILMB	identification	mural	1004		1004 Salle polyvalente + braille		x
43	ISM	identification	mural	1006		Vestiaire + braille	vestiaire	



43B	IRM.2.E	Réglementation	mural	N/A			"Interdiction de fumer et de vapoter en tout temps sur l'ensemble des terrains et à l'intérieur de l'établissement. Loi concernant la lutte contre le tabagisme Loi encadrant le cannabis 1 877 416-8222 Québec.ca/tabagisme Québec.ca/cannabis (logo du Québec)"	interdiction cigarette / vapoteuse / cannabis	
44	ISP	identification	potence	1006	A/B			vestiaire	
44A	IE.4	identification	mural	N/A			À déterminer Pavillon du Bois-de-l'Équerre	icone arbre dans pastille bleue / logo Laval	
45	ITM	identification	mural	1008				conciergerie	
46	DSP	Directionnel	potence	1003	A	f		toilettes non genrees accessibles	
					B	g		toilettes non genrees accessibles	
47	ISM	identification	mural	1003			Toilettes + braille	toilettes non genrees accessibles	
47A	ISP	identification	potence	1003	A/B			fontaine à eau	
48	IRM.2.V	Réglementation	vinyle - sur vitre	N/A			"Interdiction de fumer et de vapoter en tout temps sur l'ensemble des terrains et à l'intérieur de l'établissement. Loi concernant la lutte contre le tabagisme Loi encadrant le cannabis 1 877 416-8222 Québec.ca/tabagisme Québec.ca/cannabis (logo du Québec)"	interdiction cigarette / vapoteuse / cannabis	
49	ISSM ISSP	Sécurité	Mural potence	1015				douche oculaire	
50	SO	Information	vinyle	1003			Ce bâtiment est géré par l'organisme	logo Canopé	
51	ITM.E	identification	mural	E-1001				camion	
52	IRM.2.E	Réglementation	mural	E-1001			"Interdiction de fumer et de vapoter en tout temps sur l'ensemble des terrains et à l'intérieur de l'établissement. Loi concernant la lutte contre le tabagisme Loi encadrant le cannabis 1 877 416-8222 Québec.ca/tabagisme Québec.ca/cannabis (logo du Québec)"	interdiction cigarette / vapoteuse / cannabis	
53	IRM.1	Réglementation	mural	E-1001			Interdiction Les produits interdits sont tous les types de peinture aérosol en canette tel que la norme NFPA 33 "Standard for Spray Application Using Flammable or Combustible Materials" et référencée par la CNESST	interdiction aérosol	



ADD. A2 et A3

2.2 PLAN D'ÉVACUATION

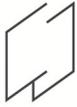
- ~~.1 — Porte-affiche pour les affichages d'évacuation :
 - ~~.1 — Cadre profilé en aluminium de 25 mm (1 po) avec protection en plastique mat. Cadre à bords à pression;~~
 - ~~.2 — Dimension : 11" x 17";~~
 - ~~.3 — Couleur : noir;~~
 - ~~.4 — Fixation murale~~
 - ~~.5 — Les bordures externes s'ouvrent en pivotant.~~
 - ~~.6 — Produit de référence :
 - ~~.1 — Porte-affiche S-21326BL tels que fabriqués par Uline.~~
 - ~~.2 — Équivalent approuvé.~~~~~~

- .1 — Porte-affiche pour les affichages d'évacuation :
 - .1 — Cadre profilé en aluminium de 25 mm (1 po) avec protection en plastique mat. Cadre à bords à pression;
 - .2 — Dimension : 11" x 17";
 - .3 — Couleur : noir;
 - .4 — Fixation murale
 - .5 — Les bordures externes s'ouvrent en pivotant.
 - .6 — Il y a six (6) plans d'évacuation à fournir et installer. L'entrepreneur doit fournir les plans imprimés (le fichier informatique sera fourni par le client) de même que les encadrements.

2.3 RAIL D'ACCROCHAGE

- ~~.1 — Rail d'accrochage mural en surface :
 - ~~.1 — Longueur : (x2) 3500mm et 1200mm.~~
 - ~~.2 — Fini : Aluminium.~~
 - ~~.3 — Produit de référence :
 - ~~.1 — SYSTÈME RAIL CLIC Modèle E4001 tels que fabriqués par As Système d'accrochage et ses accessoires :
 - ~~.1 — Dix (10) câble pivot (E4030)~~
 - ~~.2 — Quinze (15) Crochet (H3018)~~
 - ~~.3 — Dix (10) stabilisateur pour cadre (H3008)~~~~
 - ~~.2 — Équivalent approuvé.~~~~~~

- .1 — Rail d'accrochage mural en surface :
 - .1 — Longueur : (x2) 3500mm et 1200mm.
 - .2 — Aluminium extrudé fini anodisé argent.
 - .3 — Cimaise murale supportant un poids de 20 lb/pi (30 kg/m)
 - .4 — Dimensions : ± 25 mm x 10 mm
 - .5 — Accessoires :
 - .1 — Dix (10) câble pivot : Câble acier inoxydable 1,8 mm, fil nylon transparent 2,0 mm. Les deux types de câble d'acier sont faits de brins d'acier tissés 7 par 7 pour leur incroyable solidité. Supportant un poids de 45 lb.
 - .2 — Quinze (15) Crochet : Crochet pouvant être ajouté à un câble déjà mis en tension.
 - .3 — Dix (10) stabilisateur pour cadre : Accessoire dissimulé au dos du bas du cadre sert à équilibrer l'espace entre



les coins inférieurs du cadre et le mur, soit d'une distance d'environ 1 po de la surface du mur.

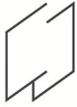
2.4 FABRICATION

- .1 Panneaux fabriqués selon les détails fournis, les prescriptions du devis et les dessins d'atelier.
- .2 Panneaux fabriqués d'aplomb, d'équerre, aux dimensions prescrites, exempts de défauts apparents et de défauts d'exécution.
- .3 Les éléments constitutifs doivent être parfaitement ajustés et solidement assemblés, les joints serrés, étanches.
- .4 Prévoir le jeu nécessaire pour que la dilatation thermique se fasse sans qu'il y ait déformation des éléments.
- .5 Dispositifs de fixation apparents le moins en évidence possible, de mêmes fini et couleur que le support sur lequel ils sont posés.
- .6 Les rives apparentes des éléments en métal doivent être polies de manière à présenter un fini lisse et un profil légèrement convexe.
- .7 Les surfaces en aluminium qui seront mises en contact avec des métaux différents, des surfaces de béton ou de maçonnerie doivent être revêtues d'une couche de peinture bitumineuse.
- .8 Les plaques signalétiques du fabricant peuvent être apposées sur la surface du panneau à la condition de ne pas être visibles une fois le panneau assemblé et installé.

3 EXÉCUTION

3.1 INSTALLATION

- .1 Fournir les instructions complètes et les gabarits de pose indispensables aux fabricants de portes et de cadres métalliques pour leur permettre de préparer leurs produits pour recevoir les pièces de quincaillerie prévues.
- .2 Installer et assujettir les indicateurs d'aplomb et d'équerre, à la hauteur indiquée et recommandée.
- .3 Respecter les instructions de pose du fabricant et les indications des dessins d'atelier approuvés.
- .4 Fixations mécaniques. En cas de contradiction avec les documents de signalétique de la Ville de Laval, les instructions de la Ville prévalent.
 - .1 Murs/dalle en béton, ouvrages en maçonnerie pleine : utiliser des tire-fonds et des boulons à expansion, ou des tampons de fibres, convenant aux charges prévues.
 - .2 Ouvrages en maçonnerie creuse : utiliser des boulons à ailettes ou l'équivalent.
 - .3 Éléments en acier : fixer à l'aide de boulons avec écrou et rondelle de blocage, de vis taraudeuses, ou souder en fonction des contraintes prévues et de l'épaisseur du métal.
 - .1 Le soudage doit être effectué selon la norme CSA W59.2 dans le cas des éléments en aluminium.
 - .2 Les soudures apparentes doivent être d'affleurement et lisses.
 - .4 Surfaces de bois : utiliser des vis.



- .5 Poser les fixations mécaniques dans les éléments de charpente, par exemple dans les poteaux d'ossature des murs ou les éléments au-dessus des plafonds.
- .6 Les fixations mécaniques posées à l'extérieur doivent être inoxydables, en métal non ferreux.
- .7 Au besoin, fabriquer des fixations spéciales.
- .8 Les fixations mécaniques et les méthodes employées doivent être approuvées par l'architecte.
 - .1 Obtenir l'approbation de l'architecte et de l'ingénieur en structure avant de poser les fixations dans des éléments de charpente en acier.
- .5 Fixation par moyen adhésif
 - .1 Utiliser du ruban-mousse adhésif selon les instructions du fabricant pour fixer les panneaux et empêcher qu'ils ballotent.
 - .2 Le ruban adhésif ne doit pas être posé à plus de 1.6mm des bords.

3.2 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ SUR PLACE

- 1 Contrôles effectués sur place par le fabricant
 - .1 Le fabricant doit formuler des recommandations quant à l'utilisation du ou des produits, et effectuer des visites périodiques pour vérifier si la mise en oeuvre a été réalisée selon ses recommandations.

3.3 NETTOYAGE

- .1 Effectuer les travaux de nettoyage.
 - .1 Une fois les travaux d'installation et le contrôle de la performance terminés, évacuer du chantier les matériaux et les matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.
 - .2 Une fois les travaux terminés, les panneaux et autres dispositifs de signalisation doivent être laissés en bon état.
 - .3 Enlever les saletés accumulées à l'intérieur des boîtiers indicateurs.
 - .4 Réparer tous les finis endommagés.

FIN DE SECTION



1 GÉNÉRALITÉS

1.1 PORTÉE DES TRAVAUX

- .1 L'Entrepreneur verra à la fourniture et à l'installation des articles faisant partie des accessoires de toilette décrits dans la liste ainsi que les fond de clouage nécessaire pour la fixation des équipements.

1.2 SECTIONS DE DEVIS CONNEXES

- .1 01 10 00 - Exigences générales
- .2 09 21 16 - Gypse et colombage métallique
- .3 09 30 13 - Carrelage de céramique
- .4 10 22 20 - Cloisons toilettes

1.3 DESSINS D'ATELIER

- .1 Soumettre les dessins d'atelier ou illustrations de catalogue conformément aux prescriptions de la section 01 10 00 Exigences Générales.
L'entrepreneur doit soumettre à l'architecte, pour examen, des dessins d'atelier et/ou fiche technique de tout ce qui est incorporé au projet et qui est mentionné dans la présente section.
- .2 Les dessins d'atelier doivent indiquer la dimension et la nature des éléments, du matériau de base, du fini des surfaces intérieure et extérieure, des ferrures et des serrures, des dispositifs de fixation et la description du faux-cadre, ainsi que les détails d'installation des ancrages pour barres d'appui.

1.4 RÉFÉRENCES

- .1 Toute référence à une Loi, une Norme ou un autre document doit être interprétée comme une référence à la version modifiée, complétée, mise à jour ou de remplacement de celle-ci, pour autant que les exigences de la version en vigueur en fonction de la réglementation applicable au projet ne s'en trouvent pas réduites.
- .2 ASTM A167, Specification for Stainless and Heat-Resisting Chromium-Nickel Steel Plate, Sheet and Strip.
- .3 ASTM B456, Specification for Electrodeposited Coatings of Copper Plus Nickel Plus Chromium and Nickel Plus Chromium.
- .4 ASTM A 653/A 653M-[09], Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process.
- .4 ASTM A 924/A 924M-[09], Standard Specification for General Requirements for Steel Sheet, Metallic-Coated by the Hot-Dip Process.
- .5 CAN/CGSB-12.5-M, Miroirs argentés.
- .6 CAN/CSA-B651-M, Accessibilité des bâtiments et autres installations : règles de conception.
- .7 CAN/CSA-Z10535.1 Lève-personnes pour transférer des personnes handicapées — Exigences et méthodes d'essai.



- .8 CAN/CGSB-1.81-[M90], Peinture pour couche primaire aux résines alkydes, séchant à l'air ambiant et au four, pour véhicules automobiles et équipement.
- .9 CAN/CGSB-1.88-[92], Peinture-émail brillante aux résines alkydes, séchant à l'air ambiant et au four.
- .10 CGSB 31-GP-107MA-[90], Décapant et désoxydant pour métaux, non inhibé, à base d'acide phosphorique.
- .11 CAN/CSA-B651-[F04], Conception accessible pour l'environnement bâti.
- .12 CSA Z10535.2 Lifts for the transfer of persons — Installation, use, and maintenance.

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation: livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et les à l'intérieur, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer les accessoires de salle de toilettes et de salles de bains de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Remplacer les matériels et les éléments endommagés par des matériels et des éléments neufs.

2 PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

- .1 Tôle d'acier: conforme à la norme ASTM A 653/A 653M, avec zingage de désignation ZF001.
- .2 Tôle d'acier inoxydable: conforme à la norme ASTM A 167, nuance 304, fini no 4.
- .3 Caractéristiques liées au développement durable
 - .1 Adhésifs pour stratifiés, sans urée formaldéhyde.
- .4 Tubes d'acier inoxydable: nuance 304, qualité commerciale, sans joint longitudinal, épaisseur de paroi de 1.2 mm.
- .5 Fixations: les vis et les boulons dissimulés doivent être galvanisés à chaud; les fixations apparentes doivent avoir le même fini que les éléments à fixer; les douilles expansibles en fibres, en plomb ou en caoutchouc doivent être conformes aux recommandations du fabricant des accessoires à fixer.
- .6 Les vis et fixations doivent être dissimulées et, lorsque les accessoires ne le permettent pas, être de type anti vandale et inviolables.



2.2 FABRICATION - GÉNÉRALITÉS

- .1 Les joints des éléments façonnés doivent être soudés puis lissés à la meule. Des attaches mécaniques ne doivent être utilisées qu'aux endroits approuvés.
- .2 Les surfaces apparentes ne doivent pas comporter de joints.
- .3 La tôle doit être pliée, suivant un rayon de courbure de 1,5 mm, à l'aide d'une presse à plier.
- .4 Les surfaces planes ne doivent pas présenter de distorsions, d'égratignures ou de bosselures.
- .5 Les parties des éléments qui entrent en contact avec d'autres finis des Bâtiments doivent être protégées de toute réaction électrolytique.
- .6 Les ancrages et les attaches à dissimuler, en métal ferreux, doivent être galvanisés à chaud, conformément à la norme CSA G164.
- .7 Les éléments doivent être assemblés en atelier et être emballés avec leurs ancrages et leurs garnitures.
- .8 Les pièces rapportées et les faux-cadres doivent être livrés au chantier en temps voulu pour leur mise en place, avec les gabarits ainsi que les détails et les instructions concernant leur mise en place.
- .9 Les accessoires doivent être fournis avec les plaques d'ancrage et les éléments nécessaires à leur installation.

ADD. A3

2.3 ACCESSOIRES

A01

Distributeur à savon liquide en surface :

- .1 Boîtier en acier inoxydable 18-8, type-316, cal. 20 fini satiné
- .2 Construction monolithique.
- .3 Dimension : $\pm 180 \times 155 \times 70$ mm
- .4 Capacité : 40-fl oz
- .5 Produits de référence :
 - .1 818615 de Bobrick;
 - .2 F-710A de Frost;
 - .3 9343 de ASI;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A06

Poubelle en surface :

- .1 Réceptacle en acier inoxydable 18-8, type-304, cal. 20 fini satiné d'une capacité de 12.75-gal.
- .2 Bac intérieur pour sac en plastique.
- .3 Dimension : ± 585 mm de haut, ± 385 mm de large, ± 215 mm de projection par rapport au mur.
- .4 Produits de référence :
 - .1 B-277 de Bobrick;
 - .2 F-326 de Frost;
 - .3 20826 de ASI avec bac de plastique interne;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A07

Poubelle encastrée :



- .1 Réceptacle en acier inoxydable 18-8, type-304, cal. 18 fini satiné d'une capacité de 12.8 gal.
- .2 Dimension : \pm 715 mm de haut, \pm 359 mm de large et 94 mm d'encastrement dans le mur.
- .3 Produits de référence :
 - .1 B-35633 de Bobrick;
 - .2 6459 de ASI;
 - .3 Ou équivalent approuvé.

A08

Poubelle à serviette sanitaire simple encastré :

- .1 Cabinet en acier inoxydable 18-8, de type 304, fini satiné.
- .2 Porte en acier inoxydable 18-8, de type 304, cal. 20 fini satiné.
- .3 Bac en anti-fuite en polyéthylène moulé rigide. Amovible pour l'entretien, capacité: 0,6 gal.
- .4 Dimension : \pm 360 mm de haut, \pm 205 mm de large, \pm 115 mm de projection par rapport au mur.
- .5 Produits de référence :
 - .1 B-3513 de Bobrick;
 - .2 0473 de ASI;
 - .3 633 de Frost
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A11

Distributeur de papier toilette jumbo :

- .1 Acier inoxydable 18-8 , de type 304, cal. 16 fini satiné.
- .2 Porte en acier inoxydable 18-8 , de type 304, cal. 22 fini satiné
- .3 Installation en surface.
- .4 Dimension : \pm 271 mm de diamètre, \pm 115 mm de projection par rapport au mur.
- .5 Produits de référence :
 - .1 B-2890 de Bobrick;
 - .2 BR-5424 de Bradley;
 - .3 0042 de ASI;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A12

Distributeur de papier toilette double jumbo :

- .1 Cabinet en acier inoxydable 18-8 , de type 304, cal. 20 fini satiné.
- .2 Porte en acier inoxydable 18-8 , de type 304, cal. 18 fini satiné
- .3 Distributeur à haut impact ABS
- .4 Installation en surface.
- .5 Dimension : \pm 310 mm de haut, \pm 525 mm de large, \pm 135 mm de projection par rapport au mur.
- .6 Produits de référence :
 - .1 B-2892 de Bobrick;
 - .2 F-169 de Frost;
 - .3 0039 de ASI;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A14

Table à langer en surface :



- .1 Portes : Conception incurvée, monobloc de type 304, calibre 18, acier inoxydable de 0,05 pouce (1,27 mm).
- .2 Armoires : Type 304, calibre 22, acier inoxydable de 0,0312 pouce (0,79 mm), sans garniture ; joints soudés, soudures apparentes finies pour correspondre à la finition de la tôle. Panneaux arrière à accès complet.
- .3 Charnières : Charnière à piano à plusieurs montants dissimulée et robuste en acier inoxydable, sur toute la longueur de l'armoire.
- .4 Serrures : deux serrures à gorge affleurantes et sans rebord, à clé identique aux autres serrures d'accessoires de toilettes, avec une clé pour chaque serrure.
- .5 Finition exposée : finition satinée n°4, sauf indication contraire.
- .6 Dimension : $\pm 940 \times 648$ mm, ± 102 mm de projection par rapport au mur lorsque fermée.
- .7 Produits de référence :
 - .1 9013-9 de ASI;
 - .2 FD-100SS-SM de Foundation;
 - [.3 KB310-SSWM de KoalaKare](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A15

Crochet :

- .1 Crochet simple.
- .2 Installation en surface.
- .3 Dimension : ± 50 mm de large et ± 40 mm de projection par rapport au mur.
- .4 Crochet en acier inoxydable 18-8, type-304, cal 14 et 22 fini satiné
- .5 Support dissimulé en acier inoxydable 18-8, type-304, cal 19 fini satiné
- .6 Produits de référence :
 - .1 B-76717 de Bobrick;
 - .2 F-1139-S de Frost;
 - [.3 9115 de Bradley;](#)
 - [.4 7340-S de ASI;](#)
 - .5 Ou équivalent approuvé.

A17

Barre d'appui 600 mm horizontal :

- .1 Barre en acier inoxydable 18-8, de type 304, cal. 18 fini satiné avec surface de préhension martelée.
- .2 Produits de référence :
 - .1 B-5806.99 de Bobrick;
 - .2 F-1001SP de Frost;
 - [.3 3701-24P de ASI;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A19

Barre d'appui en L toilettes :

- .1 Description : en acier inoxydable, calibre 18, fini satiné et antidérapant avec attaches dissimulées.
- .2 Longueur, 760 mm x 760 mm
- .3 Produits de référence :
 - .1 B-5898.99 de Bobrick;



- .2 F-1003-30x30-SP de Frost;
- [.3 3807-4P de ASI;](#)
- .4 Ou équivalent approuvé.

A21

Barre d'appui 1065 mm vertical :

- .1 Barre en acier inoxydable 18-8 , de type 304, cal. 18 fini satiné avec surface de préhension martelée.
- .2 Produits de référence :
 - .1 B-5806.99 de Bobrick;
 - .2 F-1001SP de Frost;
 - [.3 3701-42P de ASI;](#)
 - .3 Ou équivalent approuvé.

A22

Barre d'appui en L douches accessibles :

- .1 Description : en acier inoxydable, calibre 18, fini satiné et antidérapant avec attaches dissimulées.
- .2 Longueur, 760 mm x 1000 mm
- .3 Produits de référence :
 - .1 B-5854.99 ou 58546.99 de Bobrick;
 - .2 F-1003-SP40x30-L ou F-1003-SP40x30-R de Frost
 - [.3 GBC 303.8 de Grab Bars Canada;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A23

Miroir accessible incliné :

- .1 Cadre du miroir en acier inoxydable 18-8, type-304, fini satiné avec retour de 19 mm.
- .2 Cadre du mur en acier inoxydable 18-8, type-304, fini satiné soudé à la tablette. Cadre à angle, profondeur de 111 mm au dans le haut et 33 mm dans le bas.
- .3 Miroir de qualité no. 1, 6 mm, électrolytiquement cuivré par le procédé galvanique, garanti pendant 15 ans contre la détérioration de l'argent. Tous les bords sont polis et protégés par des bandes de remplissage en plastique et l'endos est protégé à sa pleine grandeur par un rembourrage en polystyrène (3 mm d'épaisseur) absorbant les chocs, non abrasif et résistant à l'eau.
- .4 Dimension : ± 460 x 760 mm / 460 x 910 mm / 610 x 910 mm
- .5 Produits de référence :
 - .1 B-293 de Bobrick;
 - .2 BR-740 de Bradley;
 - [.3 0535 de ASI;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A24

Porte-savon en acier inox encastré :

- .1 En acier inoxydable 18-8, de type 304
- .2 Dimension : ± 125 mm de haut, ± 145 mm de large, ± 70 mm d'encastrement dans le mur.
- .3 Produits de référence :
 - .1 B-4380 de Bobrick;



- .2 F-1132-HD de Frost;
- .3 0401 de ASI;
- .4 Ou équivalent approuvé.

A25

Banc rabattable (douche) :

- .1 Banc rabattable avec une surface en matière phénolique de couleur blanche (tranche noire) de 13 mm d'épaisseur.
- .2 Cadre en acier inoxydable 18-8 , de type 304 de calibre 16 d'un diamètre de 25 mm.
- .3 Installation en surface.
- .4 Dimension :
Banc : ± 650 x 365 mm
Projection par rapport au mur :
 - Ouvert : 400 mm
 - Fermé : 140 mm
- .5 Produits de référence :
 - .1 B-5193 de Bobrick;
 - .2 8203 de ASI;
 - .3 973 de Frost;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A26

Support à vadrouilles :

- .1 Support pour ranger quatre (4) vadrouilles en acier inoxydable fini satin (type 304) de calibre 22.
- .2 Attache de caoutchouc avec ressort et revêtement antidérapant.
- .3 Installation en surface.
- .4 Dimension : ± 125 mm de haut, ± 915 mm de large, ± 75 mm de projection par rapport au mur.
- .5 Produits de référence :
 - .1 B-223 x 36 de Bobrick;
 - .2 BR-9954-36 de Bradley;
 - .3 0796-4 de ASI;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A27

Pôle et rideau de douche

- .1 Pôle de douche :
 - .1 Tube en acier inoxydable 18-8, de type 304 de calibre 18 d'un diamètre extérieur de 32 mm. Fini satin.
 - .2 Attaches latérales en acier inoxydable 18-8, de type 304 de calibre 20, ± 65 x 65 mm. Fini satin.
 - .3 Longueur : 1555 mm
 - .4 Produits de référence :
 - .1 B-6107 de Bobrick;
 - .2 BR-9538 de Bradley;
 - .3 1145-S de Frost
 - .4 1214-2 de ASI;
 - .5 Ou équivalent approuvé.
- .2 Rideau de douche :



- .1 Vinyle de huit jauges, aimanté, traité antimicrobien, avec des anneaux de couleurs assorties.
- .2 Le bas et les côtés du rideau avec des ourlets.
- .3 Dimension : $\pm 1803 \times 2032$ mm
- .4 Couleur : Blanc

A33

Table à langer encastrée :

- .1 Portes : Conception incurvée, monobloc de type 304, calibre 18, acier inoxydable de 0,05 pouce (1,27 mm).
- .2 Armoires : Type 304, calibre 22, acier inoxydable de 0,0312 pouce (0,79 mm), sans garniture ; joints soudés, soudures apparentes finies pour correspondre à la finition de la tôle. Panneaux arrière à accès complet.
- .3 Charnières : Charnière à piano à plusieurs montants dissimulée et robuste en acier inoxydable, sur toute la longueur de l'armoire.
- .4 Serrures : deux serrures à gorge affleurantes et sans rebord, à clé identique aux autres serrures d'accessoires de toilettes, avec une clé pour chaque serrure.
- .5 Finition exposée : finition satinée n°4, sauf indication contraire.
- .6 Dimension : $\pm 940 \times 648$ mm, ± 102 mm de projection encastré dans la cloison.
- .7 Produits de référence :
 - .1 9013 de ASI;
 - .2 FD-100SS-R de Foundation;
 - .3 KB310-SSRE de KoalaKare;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A34

Distributeur à savon liquide sur comptoir :

- .1 Piston, bec et couvercle supérieur : Acier inoxydable de type 304 avec finition polie brillante.
- .2 Conteneur : Polyéthylène translucide et incassable.
- .3 Dimension :
Au-dessus du comptoir : 55 mm de haut et bec à 75 mm du comptoir
Sous le comptoir : 370 mm de haut
- .4 Capacité : 34-fl oz
- .5 Produits de référence :
 - .1 B-822 de Bobrick;
 - .2 0332 de ASI;
 - .3 712 de Frost;
 - .4 Ou équivalent approuvé.

A37

Marche fixe pour enfants :

- .1 Marche avec mouvement de rétraction mécanique pour une charge maximale de 405 kg.
- .2 En aluminium T6061 avec une finition de peinture en poudre, couleur au choix de l'architecte dans la charte des couleurs RAL
- .3 Dimensions : ± 360 mm de large et 610 mm de haut
- .4 Panneaux signalétiques en PVC
- .5 Quantité : un (1)



- .6 Emplacement, à coordonner au chantier.
- .7 Produits de référence :
 - .1 Klimbo K01 de la compagnie Klimbo;
 - .2 SNW-PC975B de Step'n Wash;
 - .3 [Kinderstep de Kinderstep US;](#)
 - .4 Ou équivalent approuvé.

3 EXÉCUTION

3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions existantes: avant de procéder à l'installation des accessoires de salle de toilettes et de salle de bains, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats sont acceptables et permettent de réaliser les travaux conformément aux instructions du fabricant.

3.2 INSTALLATION

- .1 Installer et fixer solidement les accessoires de la façon suivante:
 - .1 Murs à poteaux : fixer, au moyen de goujons ou de chenilles filetées, la plaque-support en acier au poteau d'ossature avant d'appliquer l'enduit de finition ou de poser les panneaux de gypse aux endroits indiqués, des fonds de vissage ont été prévus pour faciliter l'installation des accessoires.
 - .2 Murs en éléments de maçonnerie creux ou murs existants en enduit/panneaux de gypse : utiliser des boulons à bascule fixés dans les trous percés dans la paroi cellulaire ou le mur creux.
 - .3 Murs en maçonnerie, en marbre, en pierre ou en béton : utiliser un boulon avec douille expansible en plomb, fixée dans un trou percé.
 - .4 Cabines de toilette/douche : utiliser des boulons traversants mâles/femelles.
- .2 Fixer les accessoires à l'aide de vis/boulons inviolables.
- .3 Fixer les barres d'appui aux ancrages encastrés fournis par le fabricant des barres.
- .4 Installer les miroirs conformément aux instructions écrites et recommandations du fabricant.
- .5 Remplir les appareils distributeurs de l'approvisionnement nécessaire juste avant l'acceptation définitive du bâtiment.

3.3 AJUSTEMENT

- .1 Ajuster les accessoires de salle de toilettes et de salle de bains et leurs éléments composants pour qu'ils fonctionnent correctement, conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Ajuster avec précision et lubrifier les pièces mobiles pour qu'elles fonctionnent en souplesse.



3.4 NETTOYAGE

- .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Retirer les bacs et les bennes de recyclage du chantier et éliminer les matériaux aux installations appropriées.

3.5 PROTECTION

- .1 Protéger les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages aux matériaux et matériels adjacents causés par les travaux d'installation des accessoires de salle de toilettes et de salle de bains.
- .3 Retirer les pellicules de protection des équipements seulement lorsque les travaux sont complétés.

FIN DE SECTION